



3

La population

Le présent chapitre est consacré à la population européenne. Il débute par une présentation de la situation démographique actuelle, en comparant la structure de la population de l'UE à celle du reste du monde (section 3.1), puis en décrivant de manière plus détaillée la situation au sein de l'UE (section 3.2). L'analyse s'intéresse ensuite aux différents facteurs contribuant au changement démographique (section 3.3), notamment les naissances (section 3.4), l'espérance de vie et la mortalité (section 3.5) et les flux migratoires (section 3.6).

Trois facteurs sont au cœur du vieillissement de la société en Europe: une persistance de taux de fécondité bas, une longue espérance de vie et le vieillissement des générations du baby-boom. Conjugée à d'autres facteurs, tels que le chômage et les changements de durée de la vie active moyenne, la pyramide des âges de la population a une incidence sur l'équilibre numérique entre les personnes âgées d'au moins 65 ans et celles de 15 à 64 ans, qui composent la population traditionnellement qualifiée d'active. Les tendances démographiques futures enregistreront vraisemblablement une croissance continue de la part de la population européenne ayant dépassé l'âge de 65 ans.

Au cours des prochaines décennies, l'UE sera probablement confrontée à une série de défis substantiels, qui devront être pris en considération dans tout un éventail de domaines politiques. Pour relever ces défis, la Commission européenne a publié en mars 2005 un livre vert (COM(2005)94) intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations»⁽¹⁾. Cette communication constate que, de plus en plus, les jeunes adultes vivent plus longtemps chez leurs parents, alors que ces derniers ont souvent la charge de personnes âgées dépendantes. Dans une communication d'octobre 2006 sur l'avenir démographique de l'Europe⁽²⁾, la Commission a en outre souligné l'impératif pour les États membres de promouvoir le renouveau démographique, en associant les mesures de la stratégie de Lisbonne révisée et la politique de l'égalité des chances. Ces idées ont à nouveau été développées dans une communication de mai 2007⁽³⁾ sur la promotion de la solidarité entre les générations.

(1) http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf.

(2) L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité. COM(2006) 571.

(3) COM(2007) 244 final.



3.1 La population de l'UE par rapport à d'autres régions du monde

Définitions et disponibilité des données

Les données de la présente section proviennent de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies (ONU). Pour plus d'informations, consultez le site <http://esa.un.org/unpp>.

Depuis les années 1970, l'ONU participe à plusieurs programmes d'enquêtes multinationales dont les résultats fournissent des informations clés sur la natalité, la mortalité et la santé maternelle et infantile. Les données de l'ONU reflètent les informations démographiques produites par d'autres agences ou organismes des Nations unies, tels que les commissions économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les données provenant d'autres organisations, telles qu'Eurostat, sont également consultées et utilisées pour l'élaboration des prévisions. Les **données de population des Nations unies** reposent souvent sur des registres ou des estimations de la population à une date proche du 1er juillet (population en milieu d'année), alors que les données d'Eurostat font généralement référence à la situation prévalant au 1er janvier de chaque année de référence. Il convient de remarquer que les données des Nations unies ne sont actualisées que tous les cinq ans. Les chiffres des Nations unies figurant dans la présente édition de l'annuaire d'Eurostat sont donc les mêmes que dans l'édition précédente.

La préparation des **estimations et projections des populations** par les Nations unies implique deux processus distincts: l'intégration de toutes les informations nouvelles et pertinentes relatives aux dynamiques démographiques passées et la formulation d'hypothèses précises sur les évolutions futures de la fécondité, de la mortalité et de la migration internationale. Les projections de population sont en fait des scénarios conjecturaux, qui visent à prédire la taille et la structure probables de la population dans le futur pour un ensemble donné d'hypothèses. En raison de l'incertitude inhérente au comportement démographique, et pour tenir compte d'hypothèses alternatives, plusieurs variantes de projection sont produites: faible, moyenne, élevée, à fécondité constante, à fécondité de remplacement instantané, à mortalité constante, à situation inchangée (fécondité constante et mortalité constante) et zéro migration. Aux fins de la présente publication, la variante moyenne a été retenue. Dans cette variante, la fécondité totale dans l'ensemble des pays est supposée converger autour de 1,85 enfant par femme, bien que tous les pays n'atteignent pas ce niveau pendant la période de projection. La projection de la mortalité repose sur les modèles relatifs aux évolutions de l'espérance de vie. Ces modèles produisent des gains plus petits lorsqu'une espérance de vie plus élevée a déjà été atteinte. La sélection d'un modèle pour chaque pays repose sur les tendances récentes de l'espérance de vie par sexe. Pour les pays très touchés par l'épidémie de VIH/SIDA, un modèle intégrant un faible rythme de baisse de la mortalité a été généralement utilisé pour anticiper un certain ralentissement de la réduction des risques de mortalité générale non liés au VIH/SIDA.

Dans une hypothèse de migration normale, la tendance future de la migration internationale repose sur les estimations passées de migration internationale et sur la prise en compte de la position politique de chaque pays au regard des flux futurs de migration internationale. Les niveaux de projection pour le solde migratoire sont généralement maintenus constants pour la majeure partie de la période de projection.

Conclusions principales

Par rapport à d'autres régions, la population de l'UE croît à un rythme relativement faible. Entre 1960 et 2005, la population mondiale a plus que doublé, passant de 3 032 millions d'habitants à 6 515 millions, tandis que le taux de variation dans l'EU-27 enregistrait une hausse générale de 21,9 % pour atteindre 491 millions d'habitants. Au cours des 45 dernières années, la plus forte progression de population au niveau mondial a été enregistrée notamment en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le poids relatif de la population de l'EU-27 a reculé de 13,3 % de la population mondiale totale en 1960 à 7,5 % en 2005. Cette tendance devrait se poursuivre (variante moyenne), de sorte qu'en 2050, l'EU-27 représentera 5,4 % de la population mondiale. La part chinoise de la population mondiale devrait également décroître à environ 15 % en 2050, soit près de 5 points de pourcentage en moins par

rapport à 2005, bien que le nombre total de Chinois devrait augmenter de près de 100 millions au cours de la période considérée. En revanche, la croissance démographique en Inde est plus soutenue. Selon les projections des Nations unies, cette tendance devrait perdurer et l'Inde devrait devenir le pays le plus peuplé de la planète avant 2050, date à laquelle sa population devrait dépasser 1 650 millions de personnes.

La croissance démographique mondiale a connu son apogée entre 1985 et 1990, lorsque le nombre total des habitants augmentait, en moyenne, de 87,9 millions de personnes par an. D'ici à 2050, le rythme de croissance démographique devrait avoir ralenti considérablement, de sorte qu'on devrait enregistrer chaque année, en moyenne, 33,1 millions de nouveaux habitants sur la planète. Néanmoins, selon les projections (variante moyenne), la population mondiale devrait connaître une croissance globale de 41,1 % entre 2005 et 2050. L'Afrique devrait enregistrer le rythme de croissance le plus élevé de tous les continents, puisque selon les prévisions des Nations unies, le nombre de ses habitants devrait être en 2050 un peu plus de deux fois supérieur à celui de 2005. À titre de comparaison, les Nations unies estiment que les populations d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Océanie augmenteront globalement de 34 % à 46 % entre 2005 et 2050.

**Tableau 3.1:** Population mondiale

(en millions)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Monde	3 032	3 343	3 699	4 076	4 451	4 855	5 295	5 719	6 124	6 515
Europe (1)	605	635	657	676	693	707	721	729	729	731
Afrique	282	320	364	416	480	554	637	726	821	922
Asie	1 704	1 899	2 139	2 394	2 636	2 896	3 181	3 452	3 705	3 938
Amérique latine et Caraïbes	220	253	288	325	364	404	444	484	523	558
Amérique du Nord	204	219	232	243	256	269	284	300	316	332
Océanie	16	18	20	21	23	25	27	29	31	33
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
EU-27	403	420	435	447	457	464	470	477	483	491
Chine	657	729	831	928	999	1 067	1 149	1 214	1 270	1 313
Inde	446	494	549	614	689	771	860	954	1 046	1 134
Japon	94	99	104	112	117	121	124	125	127	128
Fédération de Russie	120	127	130	134	139	143	149	149	147	144
États-Unis	186	199	210	220	231	243	256	270	285	300

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Tableau 3.2: Population mondiale

(part des régions du monde et de certains pays dans la population mondiale totale en %)

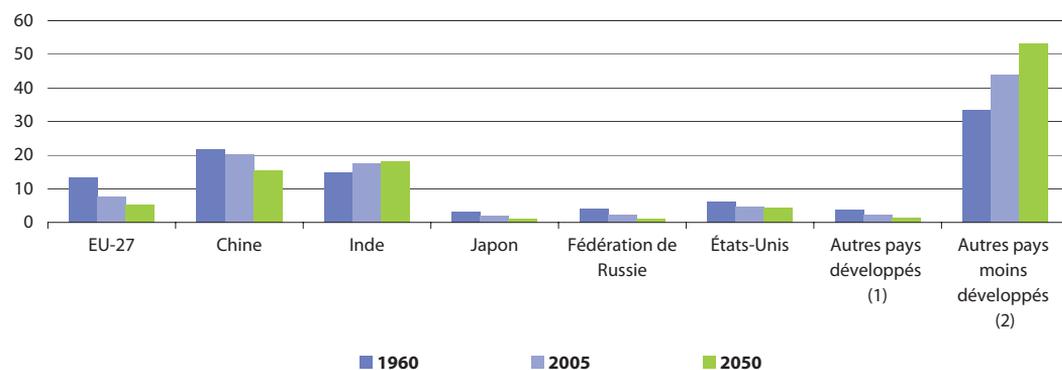
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Europe (1)	20,0	19,0	17,8	16,6	15,6	14,6	13,6	12,7	11,9	11,2
Afrique	9,3	9,6	9,8	10,2	10,8	11,4	12,0	12,7	13,4	14,2
Asie	56,2	56,8	57,8	58,7	59,2	59,7	60,1	60,4	60,5	60,4
Amérique latine et Caraïbes	7,3	7,6	7,8	8,0	8,2	8,3	8,4	8,5	8,5	8,6
Amérique du Nord	6,7	6,6	6,3	6,0	5,7	5,5	5,4	5,2	5,2	5,1
Océanie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
EU-27	13,3	12,6	11,8	11,0	10,3	9,5	8,9	8,3	7,9	7,5
Chine	21,7	21,8	22,5	22,8	22,4	22,0	21,7	21,2	20,7	20,2
Inde	14,7	14,8	14,9	15,1	15,5	15,9	16,2	16,7	17,1	17,4
Japon	3,1	3,0	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
Fédération de Russie	4,0	3,8	3,5	3,3	3,1	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2
États-Unis	6,1	6,0	5,7	5,4	5,2	5,0	4,8	4,7	4,7	4,6

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.1: Population mondiale

(en % du total)



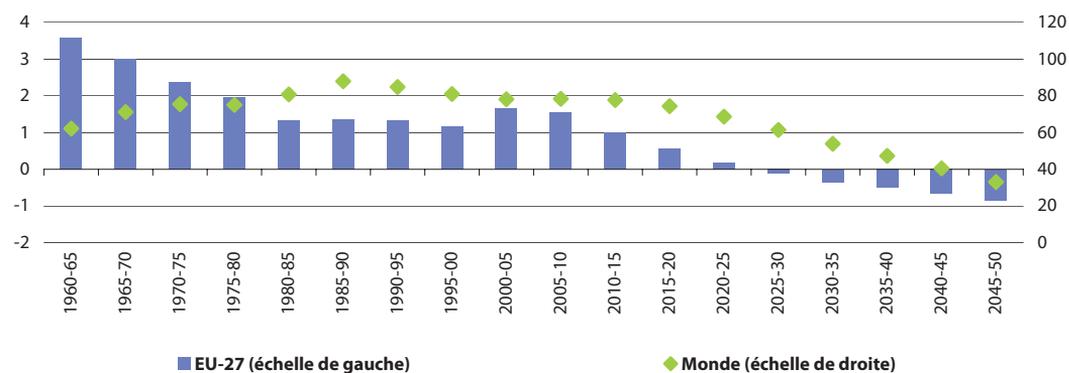
(1) Hors EU-27, Japon, Fédération de Russie et États-Unis.

(2) Hors Chine et Inde.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.2: Changement démographique

(changement annuel moyen en millions)



Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

**Tableau 3.3:** Population et projections de population

(en millions)

	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Monde	6 515	6 907	7 295	7 667	8 011	8 318	8 587	8 824	9 026	9 191
Europe (1)	731	730	727	722	715	707	698	687	676	664
Afrique	922	1 032	1 149	1 271	1 394	1 518	1 643	1 765	1 884	1 998
Asie	3 938	4 166	4 389	4 596	4 779	4 931	5 052	5 148	5 220	5 266
Amérique latine et Caraïbes	558	594	628	660	688	713	733	750	762	769
Amérique du Nord	332	349	364	379	393	405	417	427	436	445
Océanie	33	35	37	39	41	43	45	46	48	49
	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
EU-27	491	498	502	505	506	506	504	501	498	494
Chine	1 313	1 352	1 389	1 421	1 446	1 458	1 458	1 448	1 431	1 409
Inde	1 134	1 220	1 303	1 379	1 447	1 506	1 554	1 597	1 632	1 658
Japon	128	128	127	124	122	118	115	111	107	103
Fédération de Russie	144	140	136	132	128	124	120	116	112	108
États-Unis	300	315	329	343	355	366	376	386	394	402

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

3.2 La population de l'EU-27

Introduction

Les données de la présente section proviennent d'Eurostat, contrairement à celle de la section précédente de l'Organisation des Nations Unies. Il existe des différences méthodologiques entre les projections faites par Eurostat et l'Organisation des Nations Unies qui expliquent les différences dans les valeurs publiées.

La pyramide actuelle des âges de la population de l'EU-27 est le résultat de nombreuses années de taux de natalité élevés, puis d'une période de bas taux de natalité, assortis d'une hausse régulière et progressive de l'espérance de vie et des flux migratoires.

Depuis 40 ans, la majeure partie de la population active européenne est constituée des membres des générations du baby-boom. Cette caractéristique démographique va prendre fin lors des prochaines décennies, lorsque les générations du baby-boom prendront leur retraite. Les taux de fécondité en Europe diminuent depuis les années 1970 et le nombre des jeunes entrant sur le marché du travail a progressivement diminué. En conséquence, la part des personnes en âge de travailler dans l'EU-27 se réduit, tandis que le nombre de personnes qui prennent leur retraite augmente.

La dépendance des personnes âgées risque d'être une charge supplémentaire pour la population active qui devra assumer les dépenses sociales liées au vieillissement de la population, sous la forme de retraites, de soins de santé et de soins privés ou institutionnels. L'augmentation de la participation de la main-d'œuvre est un facteur pouvant être utilisé pour concilier les développements démographiques et la charge que représentent les dépenses sociales, alors que les réformes des retraites ont déjà commencé dans plusieurs États membres. En outre, les décideurs politiques ont également réfléchi à des moyens permettant de créer des offres d'emploi plus souples et susceptibles d'intéresser

les personnes âgées, ou permettant de repousser l'âge moyen du départ à la retraite de cette cohorte.

L'aptitude de l'ensemble de l'UE à augmenter sa productivité et à utiliser pleinement ses ressources humaines jouera un rôle important dans sa capacité à faire face aux transformations socio-économiques liées au vieillissement de la population. La majorité des soins apportés aux personnes âgées est actuellement fournie par leurs descendants. Cependant, comme la part des personnes âgées susceptibles de vivre séparées de leurs familles s'accroît, les besoins en soins dispensés par les professionnels devraient augmenter. En outre, la tranche d'âge enregistrant la plus forte croissance en Europe sera celle des personnes de plus de 80 ans. Par conséquent, fournir des services sociaux et de santé, ainsi que des logements adaptés, des moyens de transport et d'autres infrastructures publiques à ce groupe de population constituera un défi majeur. La demande pour des services de ce type ne dépendra pas uniquement du nombre absolu de personnes âgées mais aussi de leur santé future.

Afin de relever le défi démographique d'une population vieillissante, le Conseil européen de Stockholm de 2001 a reconnu que la moitié de la population de l'UE de la tranche d'âge 55 - 64 ans devrait travailler à l'horizon 2010. Les lignes directrices en matière d'emploi ainsi qu'un rapport réalisé par le groupe de travail sur l'emploi présidé par Wim Kok prônent l'adoption d'une politique active et complète en matière de vieillissement, s'appuyant sur des incitations financières appropriées pour encourager l'allongement de la vie active, les stratégies de formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualité du travail. Un livre vert de la Commission intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations»⁽⁴⁾ a conclu que l'Europe doit poursuivre trois priorités:

(4) COM(2005) 94 final; http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf.



- moderniser les systèmes de protection sociale, en augmentant le taux d'emploi des femmes et des travailleurs vieillissants, en adoptant des mesures novatrices de soutien à la natalité et en pratiquant un recours maîtrisé à l'immigration;
- veiller à un équilibre entre les générations, dans le partage du temps tout au long de la vie ainsi que dans la répartition des fruits de la croissance et des besoins de financement liés aux pensions et à la santé;
- inventer des transitions nouvelles entre les âges. Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans le monde du travail. Un nombre croissant de «jeunes retraités» est désireux de participer à la vie économique et sociale. Le temps des études s'allonge et les «jeunes actifs» ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat produit un large éventail de données démographiques, notamment des statistiques sur la population, les naissances et les décès, les mariages et les divorces. Un certain nombre de politiques importantes, notamment dans les domaines social et économique, s'appuient sur des données démographiques, telles que le taux de fécondité et l'espérance de vie, pour la planification de certaines politiques sociales, notamment les régimes de retraite, ou sur des données démographiques régionales pour le calcul du PIB par habitant, sur lequel s'appuie la répartition des fonds structurels destinés aux régions moins privilégiées sur le plan économique.

Il n'existait, jusqu'à récemment, aucune base juridique exhaustive pour la collecte de statistiques sur la migration et la protection internationale, Eurostat assurant généralement la compilation des statistiques dans ce domaine au titre d'accords spécifiques avec les États membres. Néanmoins, le Parlement européen et le Conseil ont récemment adopté un règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale⁽⁵⁾. Ce nouveau règlement définit des règles communes pour la collecte de statistiques sur les flux migratoires internationaux, les effectifs de population étrangère, l'acquisition de la nationalité, les demandes d'asile et les décisions y afférentes, les mesures de prévention des entrées et des séjours irréguliers, les refoulements de migrants en situation irrégulière et les permis de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers. Le règlement met l'accent sur l'harmonisation des résultats statistiques, avec un ensemble de définitions communes dans les domaines de l'immigration, de la gestion des frontières et de l'asile, ainsi que sur les normes internationales établies (notamment les recommandations des Nations unies en matière de statistiques sur les migrations). Le règlement crée un cadre qui devra être complété par l'adoption de mesures d'exécution sous la forme de règlements de la Commission.

En juillet 2008, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un règlement sur les recensements de la population et du logement⁽⁶⁾, qui augmentera la comparabilité des recensements pratiqués dans les États membres de l'UE. La Commission européenne présentera en 2009 des mesures d'exécution pour donner corps à ce cadre.

(5) Règlement (CE) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant le règlement (CEE) n° 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE); <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:01:FR:HTML>.

(6) Règlement (CE) n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 concernant les recensements de la population et du logement; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:218:0014:0020:FR:PDF>.

La plupart des pays européens évaluent les données sur la **population** par sexe et par âge au 1er janvier de chaque année (bien que certains pays adoptent une autre date). Sauf indication contraire, les données sur la population sont présentées à cette date. Les chiffres de la population sont généralement calculés soit à partir des données obtenues lors du dernier recensement, ajustées par les données sur les composantes de l'accroissement de la population depuis ce dernier recensement, soit à partir des registres de population. Il convient d'observer que les statistiques démographiques pour l'EU-27, la zone euro et la France enregistrent une rupture des séries en 1998, puisqu'avant cette date, les informations pour la France étaient recueillies sur la base de la France métropolitaine (en d'autres termes à l'exclusion des départements français d'outre-mer), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Tous les trois à cinq ans, Eurostat produit également des **projections démographiques**. Celles présentées ici relèvent du scénario de convergence EUROPOP2008 au niveau national, qui fait partie d'un ensemble de scénarios conjecturels. En ce sens, une projection est une affirmation conditionnelle dont la conclusion chiffrée est le fruit d'hypothèses explicites extrapolées à l'avenir lointain. Les projections sont réalisées à l'aide des chiffres les plus récents disponibles sur la population au 1er janvier, et d'hypothèses en matière de mortalité, de fécondité et de migration par sexe et par âge. En particulier, pour les projections démographiques du scénario de convergence EUROPOP2008, les hypothèses ont été inscrites dans un cadre conceptuel de convergence des valeurs démographiques résultant de la diminution des disparités socioéconomiques et culturelles entre les États membres de l'UE.

Les **taux de dépendance des personnes âgées** sont des indicateurs démographiques importants qui établissent un rapport entre les populations jeune et âgée (généralement inactives) et la population en âge de travailler. Dans la présente publication, la terminologie suivante est utilisée:

- **taux de dépendance des jeunes:** la population âgée de moins de 14 ans par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- **taux de dépendance des personnes âgées:** la population âgée de 65 ans ou plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- **taux de dépendance total:** la population âgée de moins de 14 ans et celle âgée de 65 ans ou plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans.

Conclusions principales

La population de l'EU-27 est passée d'environ 403 millions de personnes en 1960 à un peu plus de 495 millions en 2007. La croissance démographique dans l'EU-27 a été la plus forte au début de cette période des années 1960, avec une hausse moyenne généralement supérieure à 3 millions de personnes par an, enregistrant un pic à 4,2 millions en 1963. Le taux d'accroissement a considérablement diminué dans les années 1970, et dans les années 1980, la croissance moyenne s'est établie à environ 1,25 million de personnes par an. Ce niveau de croissance démographique s'est maintenu pendant une grande partie des vingt années suivantes, malgré l'inversion de tendance observée entre 2003 et 2007, période pendant laquelle le nombre d'habitants de l'EU-27 a augmenté d'environ 2 millions par an.

En 2007, l'Allemagne était le plus peuplé des États membres avec près de 17 % de la population totale de l'EU-27. En y ajoutant



la France, le Royaume-Uni et l'Italie, où la population est d'une taille semblable, ces quatre pays cumulés constituaient près de 54 % de la population totale de l'EU-27. Les douze États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 comptaient ensemble 103,3 millions d'habitants en 2007, soit un peu plus d'un cinquième (près de 21 %) de la population totale de l'EU-27.

Dans une majorité des pays européens, la population a continué de croître en 2007, malgré certaines disparités entre les États membres. La croissance démographique de l'EU-27 au cours de la dernière décennie est due pour l'essentiel à un accroissement du nombre d'habitants en Irlande, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. En termes relatifs, l'Irlande, l'Espagne et Chypre ont enregistré les taux de croissance démographiques les plus élevés.

D'après les dernières projections de population (scénario de convergence EUROPOP2008), Eurostat prévoit que la population de l'EU-27 va augmenter jusqu'à un maximum de 521 millions de personnes en 2035, puis chuter à environ 506 millions d'ici 2060. Les variations des niveaux démographiques de l'EU-27 d'ici à 2060 ne seront pas réparties de manière égale entre les différents États membres. D'un côté, on prévoit une hausse de plus de 50 % de la population à Chypre, en Irlande et au Luxembourg entre 2008 et 2060, tandis que la Belgique, l'Espagne, la France, la Suède et le Royaume-Uni devraient connaître une croissance comprise entre 15 % et 25 % d'ici à 2060. De l'autre, on s'attend à ce que le nombre d'habitants en Pologne, en Estonie, en Hongrie, en Slovaquie et en Allemagne chute de 10 % à 20 % d'ici à 2060, et que des reculs plus importants encore, atteignant 20 % à 30 %, se produisent en Bulgarie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

La population de l'EU-27 a vieilli au cours de la décennie s'achevant en 2007. La tranche d'âge des moins de 15 ans représentait 15,8 % de la population de l'EU-27 en 2007, mais ce taux fluctuait sensiblement d'un État membre à l'autre, de 13,4 % en Bulgarie et 13,9 % en Allemagne à 20,3 % en Irlande. À l'inverse, la part de la population de plus de 64 ans dans l'EU-27 est passée à 16,9 % en 2007, avec un taux culminant à près de 20 % en Italie et en Allemagne.

Un peu plus de deux tiers de la population de l'EU-27 (67,2 %) étaient en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) en 2007. Dans une série de pyramides démographiques, les projections jusqu'à 2050 indiquent toutefois que cette fraction relativement importante pourrait se contracter progressivement jusqu'à environ 57 % du total. Cette base active rétrécie devra financer une population grandissante de personnes de 65 ans ou plus (près de 29 % de la population). Les personnes très âgées (80 ans ou plus) auront une importance considérable en 2060, lorsque leur tranche d'âge, gonflée par les générations massives du baby-boom, représentera probablement 12 % de la population de l'EU-27.

Ces tendances européennes doivent également être analysées dans un contexte mondial et à plus long terme.

L'Europe a enregistré la part la plus faible de jeunes (15,9 %) et la part la plus élevée de personnes âgées (également 15,9 %) de tous les continents en 2005. À titre de comparaison, la part globale de jeunes dans la population mondiale était de 28,3 % en 2005, tandis que les générations plus âgées représentaient 7,3 %.

Les taux de dépendance des jeunes en Europe ont diminué entre 1960 et 2005, passant de 41,4 % à 23,3 %. L'Europe a enregistré la hausse la plus importante dans le monde en termes de taux de dépendance des personnes âgées entre 1960

et 2005. Le taux européen de dépendance des personnes âgées est passé de 13,7 % à 23,3 %, soit presque trois fois le rythme de croissance le plus élevé suivant, qui a été enregistré en Océanie, où le taux de dépendance des personnes âgées est passé de 12,2 % à 15,8 %. Si on cumule ces deux séries d'indicateurs, le taux de dépendance total en 2005 variait de 46,6 % en Europe à un maximum de 81,2 % en Afrique, où la vaste majorité des personnes dépendantes

sont des enfants. En Europe, le recul de la dépendance des jeunes a été largement compensé par une hausse de la dépendance des personnes âgées, ce qui a abouti à une évolution nette relativement négligeable de la dépendance totale comparée à la plupart des autres continents. Ce schéma a néanmoins entraîné un basculement des dépenses sociales privilégiant les soins de santé et les pensions en faveur des personnes âgées.

Tableau 3.4: Population totale et projections démographiques (1)

(au 1er janvier, en millions)

	1960	1970	1980	1990	2000	2007	2010	2020	2030	2040	2050	2060
EU-27 (2)	402,6	435,5	457,1	470,4	482,8	495,1	499,4	513,8	519,9	520,1	515,3	505,7
Zone euro (2)	:	274,1	287,6	295,6	307,3	319,6	322,9	334,1	339,1	340,4	337,3	330,6
Belgique	9,1	9,7	9,9	9,9	10,2	10,6	10,8	11,3	11,7	12,0	12,2	12,3
Bulgarie	7,8	8,5	8,8	8,8	8,2	7,7	7,6	7,2	6,8	6,3	5,9	5,5
République tchèque	9,6	9,9	10,3	10,4	10,3	10,3	10,4	10,5	10,4	10,2	9,9	9,5
Danemark	4,6	4,9	5,1	5,1	5,3	5,4	5,5	5,7	5,8	5,9	5,9	5,9
Allemagne	72,5	78,3	78,2	79,1	82,2	82,3	82,1	81,5	80,2	77,8	74,5	70,8
Estonie	1,2	1,4	1,5	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Irlande	2,8	2,9	3,4	3,5	3,8	4,3	4,6	5,4	5,9	6,2	6,5	6,8
Grèce	8,3	8,8	9,6	10,1	10,9	11,2	11,3	11,6	11,6	11,6	11,4	11,1
Espagne	30,3	33,6	37,2	38,8	40,0	44,5	46,7	51,1	52,7	53,3	53,2	51,9
France (3)	45,5	50,5	53,7	56,6	58,8	61,5	62,6	65,6	68,0	69,9	71,0	71,8
Italie	50,0	53,7	56,4	56,7	56,9	59,1	60,0	61,4	61,9	62,0	61,2	59,4
Chypre	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3
Lettonie	2,1	2,4	2,5	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7
Lituanie	2,8	3,1	3,4	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,1	2,9	2,7	2,5
Luxembourg	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Hongrie	10,0	10,3	10,7	10,4	10,2	10,1	10,0	9,9	9,7	9,4	9,1	8,7
Malte	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Pays-Bas	11,4	13,0	14,1	14,9	15,9	16,4	16,5	16,9	17,2	17,2	16,9	16,6
Autriche	7,0	7,5	7,5	7,6	8,0	8,3	8,4	8,7	9,0	9,1	9,1	9,0
Pologne	29,5	32,7	35,4	38,0	38,7	38,1	38,1	38,0	37,0	35,2	33,3	31,1
Portugal	8,8	8,7	9,7	10,0	10,2	10,6	10,7	11,1	11,3	11,5	11,4	11,3
Roumanie	18,3	20,1	22,1	23,2	22,5	21,6	21,3	20,8	20,0	19,2	18,1	16,9
Slovénie	1,6	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	2,0	1,9	1,8
Slovaquie	4,0	4,5	5,0	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,3	5,1	4,9	4,5
Finlande	4,4	4,6	4,8	5,0	5,2	5,3	5,3	5,5	5,6	5,5	5,4	5,4
Suède	7,5	8,0	8,3	8,5	8,9	9,1	9,3	9,9	10,3	10,5	10,7	10,9
Royaume-Uni	52,2	55,5	56,3	57,2	58,8	60,9	62,0	65,7	69,2	72,0	74,5	76,7
Croatie	4,1	4,4	4,6	4,8	4,4	4,4	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	1,4	1,6	1,9	1,9	2,0	2,0	:	:	:	:	:	:
Turquie	27,1	34,9	44,0	55,5	66,9	69,7	:	:	:	:	:	:
Islande	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	:	:	:	:	:	:
Liechtenstein	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	:	:	:	:	:	:
Norvège	3,6	3,9	4,1	4,2	4,5	4,7	4,8	5,2	5,5	5,7	5,9	6,0
Suisse	5,3	6,2	6,3	6,7	7,2	7,5	7,7	8,2	8,6	8,9	9,1	9,2

(1) À partir de 2010, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

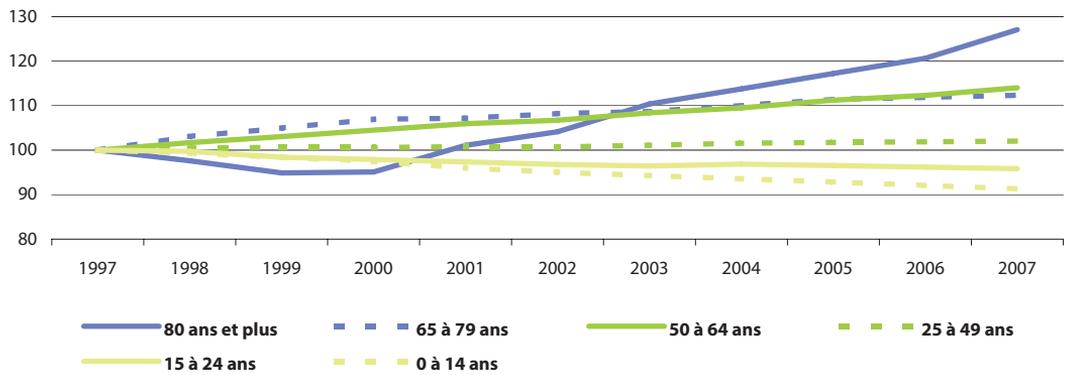
(2) Rupture des séries, 1998.

(3) France métropolitaine, à l'exclusion des quatre départements d'outre-mer (Guyane française, Guadeloupe, Martinique et Réunion).

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)

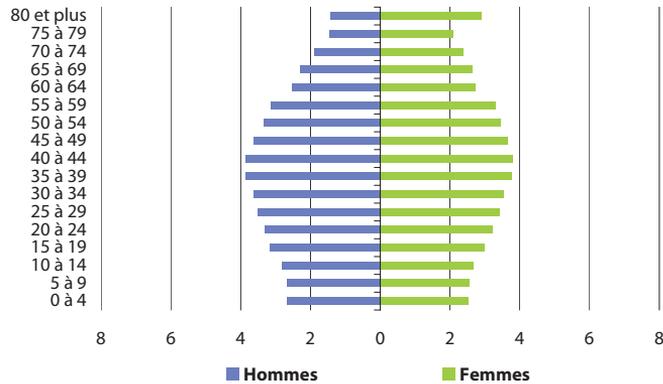


Figure 3.3: Population par classe d'âge, EU-27
(1997=100)



Source: Eurostat (tps00010)

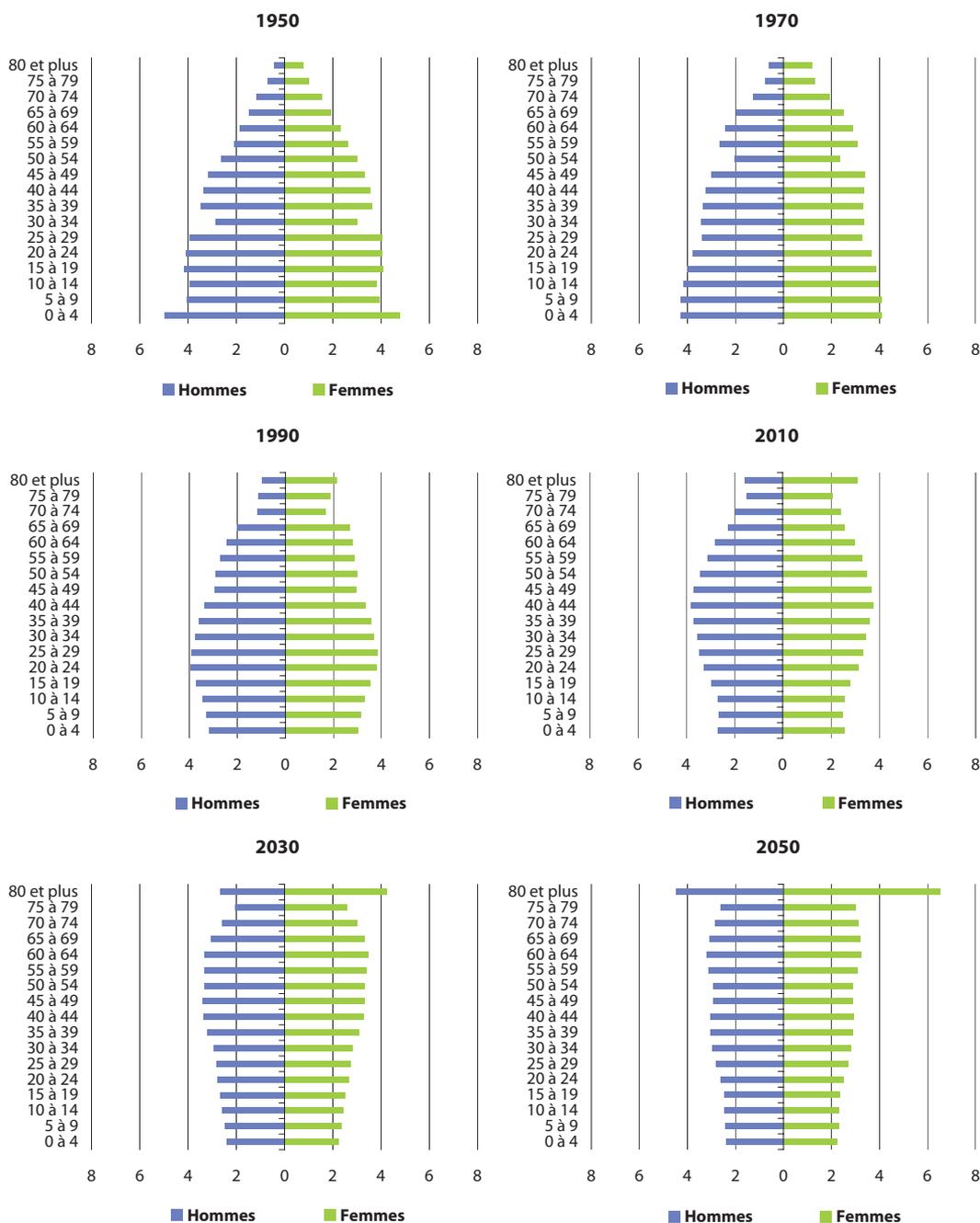
Figure 3.4: Pyramide des âges, EU-27, 2007
(en % de la population totale)



Source: Eurostat (demo_pjan)

Figure 3.5: Pyramide des âges, EU-27 (1)

(en % de la population totale)



(1) Données incomplètes pour 1950 et 1970, les chiffres sont fondés sur les données disponibles pour les États membres; à partir de 2010, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)

**Tableau 3.5:** Population par classe d'âge, 2007 (1)

(en % de la population totale)

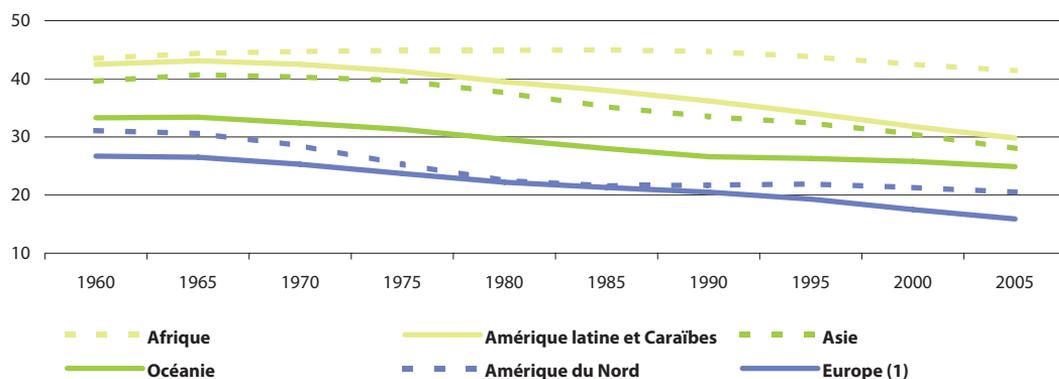
	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans et plus
EU-27	15,8	12,6	36,3	18,3	12,6	4,3
Zone euro	15,6	11,9	36,8	18,0	13,2	4,5
Belgique	17,0	12,1	35,4	18,5	12,5	4,6
Bulgarie	13,4	13,3	35,6	20,4	13,8	3,5
République tchèque	14,4	13,1	36,9	21,2	11,1	3,3
Danemark	18,6	11,4	34,7	20,0	11,2	4,1
Allemagne	13,9	11,7	36,3	18,4	15,2	4,6
Estonie	14,9	15,4	34,7	17,9	13,6	3,5
Irlande	20,3	14,8	38,3	15,5	8,4	2,7
Grèce	14,3	11,6	37,6	18,0	14,7	3,9
Espagne	14,5	11,5	40,5	16,8	12,1	4,5
France	18,6	12,8	34,2	18,2	11,4	4,8
Italie	14,1	10,2	37,3	18,4	14,6	5,3
Chypre	17,9	15,5	37,3	16,9	9,5	2,8
Lettonie	14,0	15,7	35,6	17,6	13,7	3,4
Lituanie	15,9	15,7	36,2	16,6	12,5	3,1
Luxembourg	18,3	11,8	38,8	17,1	10,7	3,3
Hongrie	15,2	12,8	35,7	20,4	12,3	3,6
Malte	16,7	14,2	34,6	20,6	10,8	3,0
Pays-Bas	18,1	12,0	36,1	19,4	10,8	3,7
Autriche	15,6	12,3	37,6	17,6	12,4	4,5
Pologne	15,8	15,9	36,0	18,9	10,6	2,9
Portugal	15,5	11,9	37,4	18,0	13,2	4,1
Roumanie	15,4	14,9	37,0	17,8	12,2	2,7
Slovénie	14,0	12,7	37,8	19,6	12,5	3,4
Slovaquie	16,1	15,6	38,0	18,4	9,3	2,5
Finlande	17,1	12,5	32,9	21,1	12,3	4,2
Suède	17,0	12,7	33,2	19,7	12,0	5,4
Royaume-Uni	17,6	13,4	35,1	17,9	11,5	4,5
Croatie	15,6	12,9	35,2	19,2	14,0	3,1
ARY de Macédoine	18,9	16,0	36,9	17,0	9,6	1,6
Turquie	27,9	17,4	37,5	11,1	:	:
Islande	21,8	14,6	36,0	15,9	8,6	3,1
Liechtenstein	17,1	12,3	39,0	19,7	8,9	3,0
Norvège	19,4	12,5	35,0	18,5	10,0	4,7
Suisse	15,8	11,9	37,2	18,9	11,6	4,6

(1) Zone euro et Islande, 2006.

Source: Eurostat (tps00010)

Figure 3.6: Proportion de la population âgée de moins de 15 ans

(en % de la population totale)

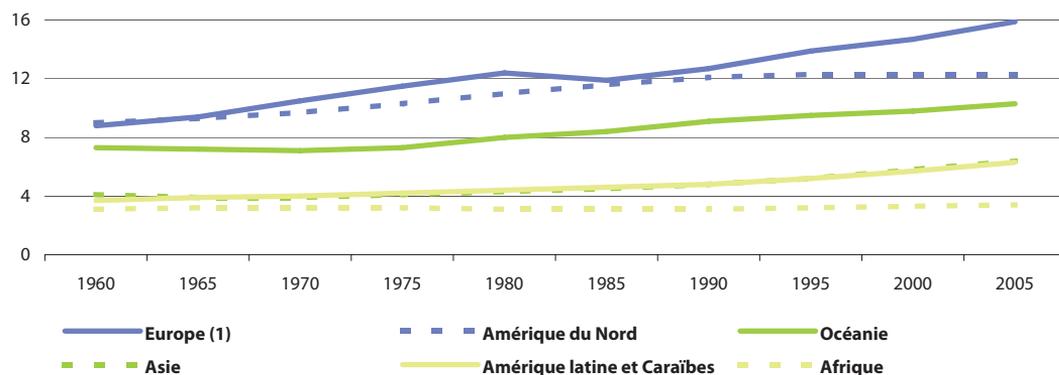


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.7: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus

(en % de la population totale)



(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

**Tableau 3.6:** Taux de dépendance liés à l'âge

(en %)

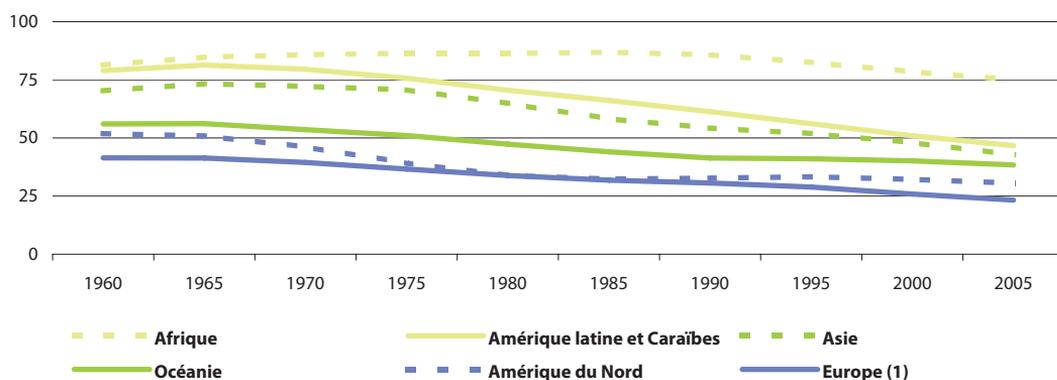
	Taux de dépendance des jeunes						Taux de dépendance des personnes âgées					
	1960	1970	1980	1990	2000	2007	1960	1970	1980	1990	2000	2007
EU-27	:	:	:	29,2	25,7	23,5	:	:	:	20,6	23,2	25,2
Zone euro (1)	:	:	:	27,0	24,4	23,4	:	:	:	21,0	24,2	26,5
Belgique	36,2	37,5	31,0	27,0	26,9	25,8	18,5	21,2	21,9	22,1	25,5	25,9
Bulgarie	39,4	33,9	33,5	30,9	23,4	19,4	11,2	14,0	17,8	19,5	23,8	24,9
République tchèque	39,5	32,0	37,0	33,0	23,9	20,2	14,6	17,9	21,6	19,0	19,8	20,2
Danemark	39,8	36,4	32,7	25,5	27,6	28,2	16,4	18,9	22,2	23,2	22,2	23,2
Allemagne	31,1	36,8	28,6	23,1	23,1	21,0	17,0	21,4	23,9	21,6	23,9	29,9
Estonie	:	33,3	32,8	33,7	27,3	21,9	:	17,7	19,0	17,5	22,4	25,1
Irlande	53,2	54,2	51,8	44,7	32,8	29,7	19,2	19,3	18,2	18,6	16,8	16,2
Grèce	37,6	37,5	36,2	29,3	22,9	21,3	14,2	17,2	20,6	20,4	24,2	27,6
Espagne	42,6	44,2	41,2	30,5	21,8	21,1	12,7	15,2	17,1	20,2	24,5	24,2
France	42,2	40,0	35,4	30,5	29,0	28,1	18,7	20,6	22,1	21,1	24,6	25,2
Italie	37,4	38,1	35,1	24,5	21,2	21,3	14,0	16,7	20,3	21,5	26,8	30,2
Chypre	:	:	:	41,2	34,5	25,7	:	:	:	17,2	17,0	17,6
Lettonie	:	32,8	30,7	32,1	26,7	20,2	:	18,0	19,6	17,7	22,1	24,8
Lituanie	:	43,2	36,2	33,9	30,6	23,2	:	15,9	17,4	16,2	20,8	22,7
Luxembourg	31,5	33,8	28,1	24,9	28,3	27,1	15,9	19,1	20,3	19,3	21,4	20,7
Hongrie	38,7	31,3	33,8	31,0	24,8	22,1	13,6	17,0	20,9	20,0	22,0	23,2
Malte	:	:	36,1	35,8	30,2	24,0	:	:	12,5	15,7	17,9	19,8
Pays-Bas	49,1	43,8	34,3	26,4	27,4	26,8	14,6	16,2	17,4	18,6	20,0	21,5
Autriche	33,0	39,5	32,4	26,0	25,4	23,1	18,4	22,7	24,3	22,1	22,9	25,0
Pologne	54,5	42,0	36,8	39,0	28,6	22,3	9,5	12,6	15,5	15,4	17,6	19,0
Portugal	46,8	46,8	41,6	31,6	24,0	23,0	12,4	14,9	17,8	20,0	23,7	25,6
Roumanie	:	39,8	42,1	36,0	27,7	22,1	:	13,0	16,3	15,6	19,7	21,3
Slovénie	:	37,7	34,6	30,6	23,0	19,9	:	14,8	16,4	15,5	19,8	22,7
Slovaquie	51,1	43,4	41,2	39,6	28,8	22,4	11,1	14,4	16,7	16,0	16,6	16,5
Finlande	49,4	37,7	30,2	28,7	27,2	25,7	11,6	13,6	17,6	19,8	22,2	24,8
Suède	34,5	31,8	30,9	27,7	28,8	25,9	17,8	20,7	25,3	27,7	26,9	26,4
Royaume-Uni	35,9	38,2	33,2	29,0	29,4	26,5	18,0	20,5	23,3	24,1	24,3	24,1
Croatie	:	:	:	29,0	24,4	23,2	:	:	:	17,0	24,4	25,4
ARY de Macédoine	:	:	:	:	33,3	27,1	:	:	:	:	14,6	16,0
Turquie	74,7	77,7	69,7	57,6	46,6	42,2	6,4	8,2	8,4	7,1	8,3	10,1
Islande (1)	60,9	56,4	44,3	38,8	35,8	32,8	14,0	15,0	15,7	16,4	17,8	17,6
Liechtenstein	44,7	43,5	33,1	27,4	26,3	24,0	12,3	12,3	12,9	14,2	14,8	16,8
Norvège	41,3	39,1	35,5	29,2	30,8	29,3	17,3	20,4	23,3	25,2	23,5	22,2
Suisse	36,8	36,5	30,2	24,9	25,9	23,1	15,5	17,3	20,9	21,3	22,7	23,8

(1) 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (demo_pjanind)

Figure 3.8: Taux de dépendance des jeunes

(en %)

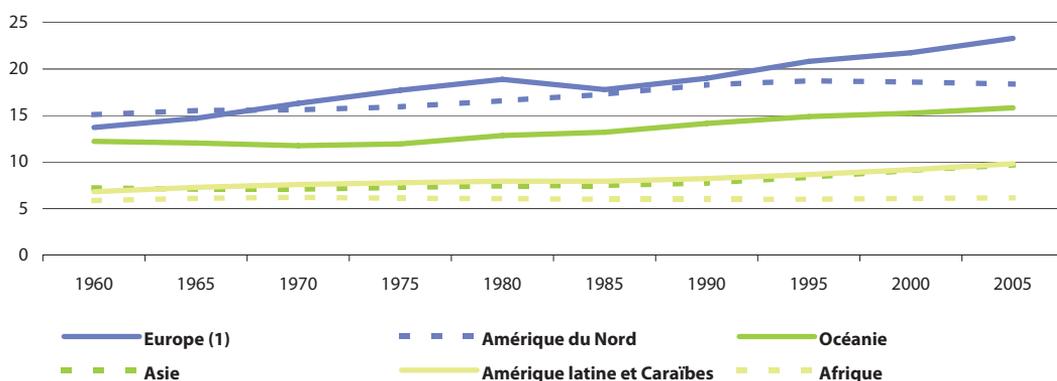


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.9: Taux de dépendance des personnes âgées

(en %)

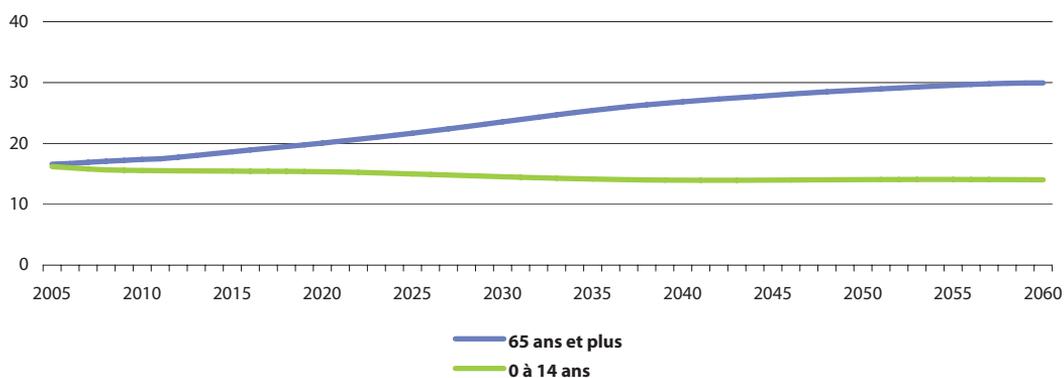


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population



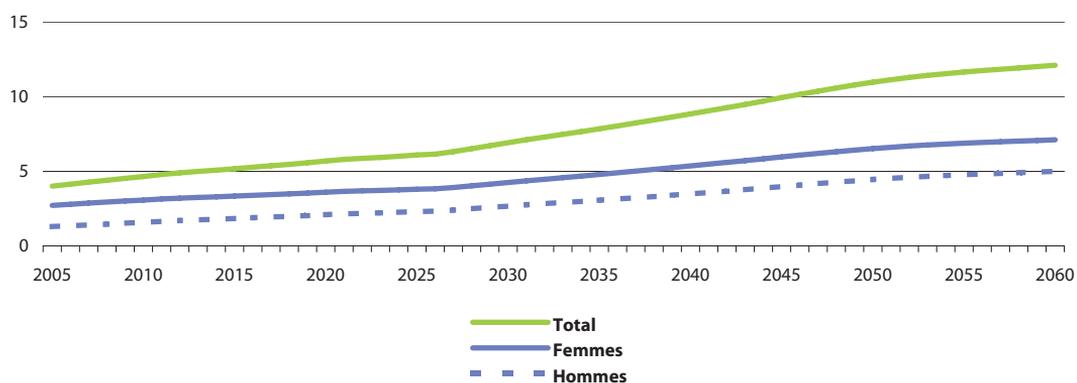
Figure 3.10: Proportions de la population âgées de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, EU-27 (1)
(en % de la population totale)



(1) À partir de 2008, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

Source: Eurostat (tps00010 et proj_08c2150p)

Figure 3.11: Proportions de la population âgées de 80 ans et plus, EU-27 (1)
(en % de la population totale)



(1) À partir de 2008, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)

3.3 Les composantes de l'accroissement de la population

Introduction

La présente section met l'accent sur l'accroissement de la population, qui présente deux aspects, à savoir l'accroissement naturel de la population et le solde migratoire. L'accroissement naturel de la population est la différence entre les naissances vivantes et les décès, c'est-à-dire entre la fécondité et la mortalité. Les naissances sont traitées plus en détail dans la section suivante. L'espérance de vie et la mortalité sont abordées dans la section 3.5 et la migration dans la section 3.6.

Actuellement, de nombreux pays au sein de l'EU-27 enregistrent un nombre plus élevé de décès que de naissances. Dans certains d'entre eux, l'évolution négative de l'accroissement naturel de la population est (au moins) partiellement compensée par un solde migratoire positif. Ce modèle prédomine dans l'ouest de l'Allemagne, dans le nord de l'Italie, en Slovénie ou dans le sud de la Suède. Le modèle inverse est beaucoup plus rare puisqu'il n'y a que très peu de régions dans l'UE où l'accroissement naturel positif (plus de naissances que de décès) a été compensé par un solde migratoire négatif ; c'est le cas dans le nord de la Pologne.

Lorsque les deux composantes de l'accroissement de la population ne se compensent pas entre elles, mais s'ajoutent l'une à l'autre, elles peuvent aboutir à des écarts plus importants en termes de population globale. Ces dernières années, cela a été le cas de l'Irlande et du Danemark, de nombreuses régions au Benelux et en France, ainsi que de régions plus spécifiques dans le sud et l'est de l'Espagne, où les accroissements naturels de la population se sont accompagnés d'un solde migratoire positif. En revanche, certaines régions de l'est de l'Allemagne, du nord-

ouest de l'Espagne, du sud de l'Italie, des États baltes, ainsi que la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont observé une tendance à la baisse pour les deux composantes de l'accroissement de la population. Ces régions ont subi les plus importantes diminutions de la population dans l'UE au cours des dix dernières années, et en règle générale, leur population devrait continuer de chuter dans les années à venir. Davantage d'explications sur la densité de population régionale et l'évolution de l'accroissement de la population dans les différentes régions européennes figurent au chapitre 15, en particulier sur les cartes 15.3 et 15.4.

Définitions et disponibilité des données

L'**accroissement de la population** désigne la différence entre la taille de la population à la fin et au début d'une période. Il est égal à la somme algébrique de l'accroissement naturel et du solde migratoire, corrections comprises (voir ci-après pour plus de détails). L'accroissement est dit négatif lorsque les deux composantes sont négatives ou lorsque l'une est négative et a une valeur absolue supérieure à celle de l'autre.

L'**accroissement naturel de la population** désigne la différence entre les naissances vivantes et les décès survenus pendant une année donnée. L'accroissement naturel (ou déficit) est négatif lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances.

Le **solde migratoire** désigne la différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée (le solde migratoire est donc négatif lorsque les émigrants sont



plus nombreux que les immigrants). La plupart des pays ne disposant pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, voire ne disposant d'aucun chiffre, le solde migratoire est généralement estimé en calculant la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel entre deux dates (dans la base de données d'Eurostat, ce concept désigne le solde migratoire corrigé).

Conclusions principales

Entre 1997 et 2007, le solde migratoire a été le principal facteur d'accroissement de la population dans l'EU-27. L'accroissement de la population de 2,4 millions d'unités observé au sein de l'EU-27 pour 2007 se composait d'un solde migratoire positif de 1,9 million de personnes et d'un accroissement naturel de 0,5 million de personnes.

Les modèles d'accroissement de la population varient considérablement entre les États membres. Certains États ont enregistré une diminution naturelle constante de leur population de 1997 à 2007 (et parfois même pendant de plus longues périodes). Ce déclin a atteint près de 1,2 million de personnes en Allemagne et avoisine 0,5 million de personnes en Bulgarie, en Lettonie et en Roumanie. À l'inverse, un accroissement naturel relativement élevé

s'est produit en Irlande, en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Un solde migratoire négatif (corrigé) est plutôt rare parmi les États membres. Au cours de la période 2002 à 2007, seuls six pays (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne et Roumanie) ont fait état d'une émigration nette. Les chiffres négatifs élevés du solde migratoire en Roumanie, en Pologne et en Bulgarie, ainsi qu'en République tchèque et en Slovaquie au début de la décennie, reflètent les différences entre les estimations de la population avant le dernier recensement et les résultats du recensement. Entre 2002 et 2007, les chiffres positifs maximaux du solde migratoire ont été enregistrés en Espagne et en Italie, puis au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

Étant donné que de nombreux pays européens sont actuellement à un stade du cycle démographique où l'accroissement naturel de la population est sur le point d'être nul ou négatif, l'importance relative de la migration augmente. Toutefois, comme la population de l'Europe vieillit, l'accroissement naturel de la population pourrait là encore devenir la principale composante de l'accroissement de la population, mais celui-ci sera alors négatif.

Tableau 3.7: Accroissement naturel de la population

(en milliers)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	223,7	168,8	162,3	296,4	231,8	152,1	104,0	391,9	292,0	475,9	483,8
Zone euro (1)	267,9	227,0	251,5	347,8	319,7	275,2	205,4	401,3	291,0	405,4	378,5
Belgique	12,4	9,7	9,3	10,0	10,7	5,6	5,1	13,7	14,7	19,8	20,0
Bulgarie	-57,7	-52,8	-39,5	-41,4	-44,2	-46,1	-44,6	-40,2	-42,3	-39,5	-37,7
République tchèque	-22,1	-19,0	-20,3	-18,1	-17,0	-15,5	-17,6	-9,5	-5,7	1,4	10,0
Danemark	7,8	7,7	7,1	9,1	7,1	5,5	7,1	8,8	9,3	9,5	8,5
Allemagne	-48,2	-67,3	-75,6	-71,8	-94,1	-122,4	-147,2	-112,6	-144,4	-148,9	-140,9
Estonie	-6,0	-7,3	-6,0	-5,3	-5,9	-5,4	-5,1	-3,7	-3,0	-2,4	-1,6
Irlande	21,2	22,4	21,3	23,4	27,6	31,1	32,7	33,8	33,6	36,8	42,9
Grèce	2,3	-1,8	-2,7	-2,0	-0,3	-0,3	-1,1	0,7	2,5	6,6	2,3
Espagne	19,5	4,7	9,0	37,2	46,2	50,2	57,1	82,7	79,0	111,5	106,7
France	:	225,1	229,2	267,5	262,9	248,3	231,3	280,7	269,6	303,3	290,0
Italie	-22,4	-51,0	-20,5	-12,4	-16,8	-17,5	-44,8	17,5	-34,9	2,1	-7,5
Chypre	4,1	3,4	3,4	3,1	3,3	2,7	2,9	3,1	2,8	3,6	3,1
Lettonie	-14,7	-15,8	-13,4	-12,0	-13,3	-12,5	-11,4	-11,7	-11,3	-10,8	-9,8
Lituanie	-3,3	-3,7	-3,6	-4,8	-8,9	-11,1	-10,4	-10,9	-13,3	-13,5	-13,3
Luxembourg	1,6	1,5	1,8	2,0	1,7	1,6	1,3	1,9	1,8	1,7	1,6
Hongrie	-39,1	-43,6	-48,6	-38,0	-35,1	-36,0	-41,2	-37,4	-38,2	-31,7	-35,2
Malte	2,0	1,7	1,3	1,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7	0,8
Pays-Bas	56,7	61,9	60,0	66,1	62,2	59,7	58,4	57,5	51,5	49,7	47,9
Autriche	4,6	2,9	-0,1	1,5	0,7	2,3	-0,3	4,7	3,0	3,6	1,6
Pologne	32,4	20,3	0,6	10,3	5,0	-5,7	-14,2	-7,4	-3,9	4,6	10,6
Portugal	8,3	7,3	8,1	14,6	7,7	8,1	3,7	7,3	1,9	3,5	-1,0
Roumanie	-42,4	-31,9	-30,6	-21,3	-39,2	-59,1	-54,1	-42,6	-41,1	-38,6	-37,2
Slovénie	-0,8	-1,2	-1,4	-0,4	-1,0	-1,2	-2,1	-0,6	-0,7	0,8	1,4
Slovaquie	7,0	4,4	3,8	2,4	-0,8	-0,7	-0,5	1,9	1,0	0,6	0,6
Finlande	10,2	7,8	8,2	7,4	7,6	6,1	7,6	10,2	9,8	10,8	9,7
Suède	-2,8	-4,2	-6,6	-3,0	-2,3	0,8	6,2	10,4	9,6	14,7	15,7
Royaume-Uni	96,9	87,7	67,9	70,7	66,9	62,6	84,4	132,9	139,9	176,3	194,7
Croatie	3,5	-5,2	-6,8	-6,5	-8,6	-10,5	-12,9	-9,4	-9,3	-8,9	-11,7
ARY de Macédoine	12,9	12,4	10,5	12,1	10,1	9,8	9,0	5,4	4,1	4,0	3,1
Turquie	1 056,0	1 046,0	1 024,0	948,0	940,0	933,0	925,0	917,0	911,0	906,0	897,0
Islande	2,3	2,4	2,2	2,5	2,4	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6
Liechtenstein	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Norvège	15,2	14,2	14,1	15,2	12,7	11,0	14,0	15,8	15,5	17,3	16,5
Suisse	17,7	16,4	15,9	15,9	11,1	10,6	8,8	12,9	11,8	13,1	13,4

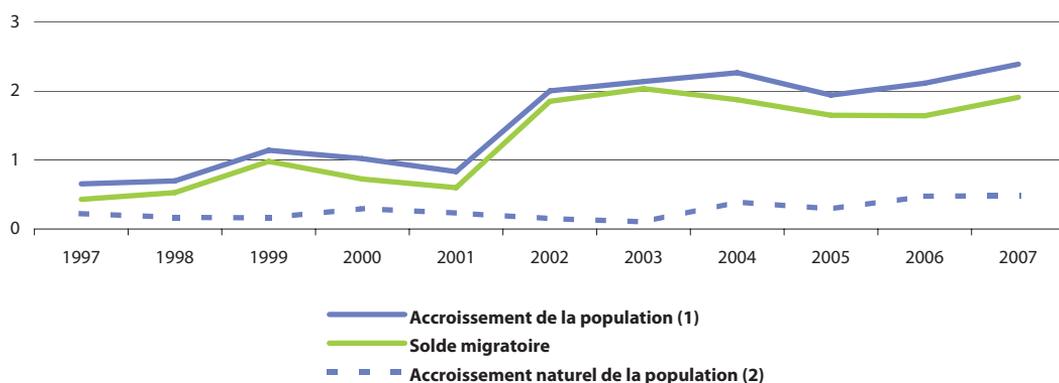
(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00007)



Figure 3.12: Accroissement de la population, solde migratoire (corrige) et accroissement naturel de la population, EU-27

(en millions)



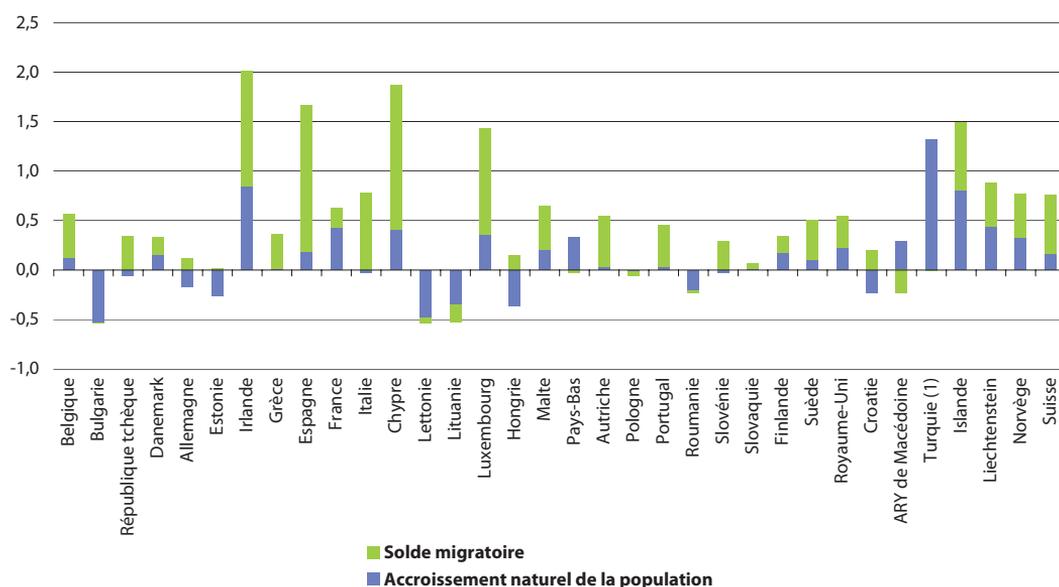
(1) Rupture des séries, 1998; données provisoires pour 2007.

(2) Données provisoires pour 2007.

Source: Eurostat (tps00006, tsdde230 et tps00007)

Figure 3.13: Solde migratoire (corrige) et accroissement naturel de la population, 2002-2007

(changement annuel moyen, en %)



(1) Rupture des séries, 2007.

Source: Eurostat (demo_gind)

3.4 Les familles et les naissances

Introduction

La composition de la famille diffère entre les États membres, reflétant ainsi des évolutions historiques, des traditions et des comportements sociaux différents. Toutefois, un certain nombre de caractéristiques démographiques communes peuvent être observées dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment une diminution du nombre des mariages, une augmentation de l'âge moyen du mariage et une hausse du nombre des divorces. Ces tendances ont entraîné des ménages plus nombreux et des ménages de taille moyenne plus réduite, ainsi qu'une proportion plus élevée de personnes vivant seules. Les changements observés dans la pyramide des âges de la population de l'EU-27 peuvent également expliquer dans une certaine mesure la proportion croissante des personnes vivant seules. En effet, la proportion la plus importante de personnes vivant seules se trouve parmi les personnes âgées.

Le ralentissement de l'accroissement de la population de l'EU-27 peut être attribué, en partie, à la baisse générale de la natalité. Les taux de fécondité ont diminué dans l'UE au cours des dernières décennies. Un taux de fécondité total d'environ 2,1 enfants par femme est considéré comme le niveau de remplacement, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que la population naturelle reste stable à long terme, si l'on suppose une absence de migration. Le taux de fécondité total de l'EU-27 a diminué, passant de presque 2,6 pendant la première moitié des années 1960 à environ 1,4 entre 1995 et 2005.

Si les taux de fécondité des femmes âgées de moins de 30 ans ont baissé depuis les années 1970, ceux des femmes de 30 ans et plus ont augmenté depuis les années

1980. À ce titre, il est possible que le report des naissances soit responsable d'une partie du déclin de la fécondité au sein de l'UE.

Des taux de fécondité relativement élevés ont tendance à être enregistrés dans les États membres qui ont mis en œuvre des politiques en faveur de la famille, comme l'introduction de structures d'accueil des enfants en bas âge accessibles et abordables financièrement et/ou des organisations du travail plus souples (c'est le cas pour la France, les pays nordiques ou les Pays-Bas). La plupart des commentateurs reconnaissent que la fécondité augmentera s'il existe des stimuli, tels qu'une sécurité et une croissance économiques plus élevées, une augmentation du nombre de crèches, des mesures fiscales d'aide aux familles, des allocations familiales, un parc de logements adaptés ou un éventail de politiques conçues pour concilier le travail et la vie de famille, comme des aménagements du temps de travail (travail à temps partiel ou télétravail). Une analyse conventionnelle des taux de fécondité en baisse suggérerait un lien entre le déclin de ceux-ci et l'augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail. Ce constat est toutefois démenti dans plusieurs pays, par exemple dans les pays nordiques ou en Espagne, où les femmes diplômées qui travaillent ont tendance à avoir plus d'enfants que les femmes moins instruites.

Définitions et disponibilité des données

Les **naissances vivantes** désignent les naissances d'enfants ayant montré un signe de vie. Il s'agit du nombre de naissances moins le nombre d'enfants mort-nés (le nombre total de naissances comprend les naissances vivantes et les naissances



d'enfants mort-nés). Les **naissances d'enfants mort-nés** désignent l'expulsion ou l'extraction du corps de la mère d'un fœtus mort, à partir du moment où il est généralement présumé capable d'une vie extra-utérine indépendante (traditionnellement, après 24 ou 28 semaines de gestation). Les **naissances vivantes hors mariage** désignent les naissances pour lesquelles le statut matrimonial de la mère au moment de l'accouchement est différent de «mariée». Le **taux brut de natalité** est le rapport entre le nombre de naissances au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** désigne le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs de femmes à chaque âge étant supposés égaux). L'**âge moyen des femmes à la maternité** désigne l'âge des mères à la naissance de leurs enfants. Pour une année calendrier donnée, on calcule l'âge moyen des femmes à la maternité à partir des taux de fécondité par âge (l'âge variant en général de 15 à 49 ans, période de vie féconde).

Le **taux brut de mariage** est le rapport entre le nombre de mariages au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants. De manière similaire, le **taux brut de divorce** est le rapport entre le nombre de divorces au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants. Le divorce est autorisé dans tous les États membres de l'UE, sauf Malte, et il s'agit d'une procédure judiciaire dans la quasi-totalité des pays.

Conclusions principales

Depuis les années 1960 et le début du XXI^e siècle, le nombre de naissances a fortement diminué en Europe, jusqu'à un minimum relatif d'un peu moins de 5 millions de naissances en 2002, après quoi une reprise modérée, mais constante s'est amorcée. Cette tendance générale s'est reflétée dans l'évolution de nombreux États membres. La natalité a toutefois poursuivi sa baisse relativement constante dans certains pays, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas. À l'opposé, elle a affiché une augmentation vigoureuse et permanente en Espagne au cours des dix années qui précèdent 2007.

Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances et la population totale: le taux brut de natalité en Europe (10,2 naissances pour 1 000 habitants) a été le plus bas parmi l'ensemble des continents et a représenté environ la moitié de la moyenne mondiale (21,1) pour la période 2000-2005. Le taux de l'EU-27 a oscillé durant cette période de cinq ans entre 10,3 et 10,6, soit un niveau légèrement supérieur aux derniers taux de natalité bruts enregistrés pour la Russie (9,9) ou le Japon (9,0), mais légèrement inférieur à ceux enregistrés pour la Chine (13,6), les États-Unis (14,1) ou l'Inde (25,1).

Le taux de fécondité des femmes européennes a chuté relativement rapidement entre le début des années 1960 et la fin des années 1990, passant d'une moyenne de 2,58 enfants par femme à 1,40. Cette tendance s'est manifestée sur la plupart des continents, les taux moyens reculant de 4,98 enfants à 2,65 dans le monde entier au cours de la même période. Parmi les États membres, la France a affiché le taux de fécondité maximal, culminant à une moyenne de deux enfants par femme en 2006. À l'autre extrémité du classement, certains taux de fécondité parmi les plus

faibles de l'EU-27 ont été enregistrés dans le sud et l'est de l'Europe, la Slovaquie occupant le dernier rang (1,24 enfant par femme en 2006).

Non seulement les femmes ont moins d'enfants, mais elles tendent aussi à les avoir à un âge plus avancé. L'âge moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant est passé à plus de 30 ans dans sept des États membres (Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suède, Danemark et Finlande) en 2006 et se situait entre 29 et 30 ans dans neuf autres États membres. La tendance consistant à repousser la naissance du premier enfant a été plus marquée au cours de la dernière décennie en République tchèque, dans les pays baltes, en Hongrie et en Slovaquie, où l'âge moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant a augmenté d'au moins deux ans entre 1996 et 2006.

Au sein de l'EU-27, le nombre de mariages pour 1 000 personnes a diminué. Le taux correspondant s'est établi environ 5 % plus bas après 2000 qu'à la fin des années 1990. Le taux de mariage a enregistré une baisse sensible entre 2001 et 2007 à Chypre (à 7,5 mariages pour 1 000 habitants, soit une diminution de près de la moitié) et un déclin plus marqué et durable aux Pays-Bas (à 4,5 mariages pour 1 000 habitants en 2007).

Même si le mariage incarne un engagement d'union entre les partenaires, des désaccords irréversibles peuvent conduire au divorce. Le nombre de divorces n'a cessé de croître dans l'EU-27, dépassant un million pour l'année 2005, ce qui équivaut à environ 42 divorces pour 100 mariages ou, en taux annuel, deux divorces pour 1 000 personnes par an. Lorsqu'un mariage se termine par un divorce, la durée moyenne du mariage est supérieure à 10 ans dans tous les États membres et atteint même près de 17 ans en Italie.

Tableau 3.8: Nombre moyen de naissances vivantes par an

(en milliers)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	111 829	117 740	119 550	120 479	128 653	136 825	135 888	133 632	133 493
Europe (1)	11 873	10 838	10 453	10 128	10 080	9 806	8 366	7 431	7 419
Afrique	14 449	16 066	18 151	20 550	23 311	25 728	27 850	30 062	32 816
Asie	70 704	76 143	75 917	74 190	78 945	84 627	82 844	79 547	76 623
Amérique latine et Caraïbes	9 691	10 233	10 804	11 389	11 769	11 790	11 757	11 683	11 601
Amérique du Nord	4 663	4 002	3 735	3 760	4 064	4 356	4 518	4 341	4 461
Océanie	449	459	491	463	484	518	554	567	573
	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
EU-27 (2)	7 609	7 457	6 897	6 475	6 130	5 905	5 483	5 108	5 072
Chine	26 313	28 798	25 131	20 745	21 627	24 721	21 555	19 848	17 569
Inde	19 108	20 241	21 699	23 452	25 048	26 524	27 890	27 728	27 408
Japon	1 662	1 793	2 147	1 759	1 533	1 281	1 213	1 213	1 141
Fédération de Russie	2 585	1 854	2 027	2 163	2 371	2 363	1 620	1 326	1 441
États-Unis	4 197	3 618	3 383	3 396	3 689	3 973	4 123	3 992	4 124

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

(2) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00111), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

**Tableau 3.9:** Nombre de naissances vivantes

(en milliers)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	5 117,9	5 074,8	5 073,4	5 121,6	5 022,1	4 993,3	5 040,8	5 117,0	5 134,6	5 223,1	5 266,1
Zone euro (1)	3 200,1	3 191,4	3 221,6	3 287,3	3 236,6	3 230,3	3 245,8	3 281,9	3 269,4	3 308,0	3 308,0
Belgique	116,2	114,2	114,2	114,9	114,2	111,2	112,1	115,6	118,0	121,4	120,7
Bulgarie	64,1	65,4	72,3	73,7	68,2	66,5	67,4	69,9	71,1	74,0	75,3
République tchèque	90,7	90,5	89,5	90,9	90,7	92,8	93,7	97,7	102,2	105,8	114,6
Danemark	67,6	66,2	66,2	67,1	65,5	64,1	64,7	64,6	64,3	65,0	64,1
Allemagne	812,2	785,0	770,7	767,0	734,5	719,3	706,7	705,6	685,8	672,7	682,7
Estonie	12,6	12,2	12,4	13,1	12,6	13,0	13,0	14,0	14,4	14,9	15,8
Irlande	52,8	54,0	53,9	54,8	57,9	60,5	61,5	62,0	61,0	64,2	70,6
Grèce	102,0	100,9	100,6	103,3	102,3	103,6	104,4	105,7	107,5	112,0	110,0
Espagne	369,0	365,2	380,1	397,6	406,4	418,8	441,9	454,6	466,4	483,0	488,3
France	758,1	768,6	776,5	808,2	804,1	793,6	793,9	800,2	807,8	830,3	816,5
Italie	534,5	515,4	537,2	543,1	535,3	538,2	544,1	562,6	554,0	560,0	563,2
Chypre	9,3	8,9	8,5	8,4	8,2	7,9	8,1	8,3	8,2	8,7	8,5
Lettonie	18,8	18,4	19,4	20,2	19,7	20,0	21,0	20,3	21,5	22,3	23,3
Lituanie	37,8	37,0	36,4	34,1	31,5	30,0	30,6	30,4	30,5	31,3	32,3
Luxembourg	5,5	5,4	5,6	5,7	5,5	5,3	5,3	5,5	5,4	5,5	5,5
Hongrie	100,4	97,3	94,6	97,6	97,0	96,8	94,6	95,1	97,5	99,9	97,6
Malte	4,8	4,7	4,4	4,4	4,0	3,9	4,1	3,9	3,9	3,9	3,9
Pays-Bas	192,4	199,4	200,4	206,6	202,6	202,1	200,3	194,0	187,9	185,1	180,9
Autriche	84,0	81,2	78,1	78,3	75,5	78,4	76,9	79,0	78,2	77,9	76,3
Pologne	412,6	395,6	382,0	378,3	368,2	353,8	351,1	356,1	364,4	374,2	387,9
Portugal	113,0	113,5	116,0	120,0	112,8	114,4	112,5	109,3	109,4	105,4	102,5
Roumanie	236,9	237,3	234,6	234,5	220,4	210,5	212,5	216,3	221,0	219,5	214,7
Slovénie	18,2	17,9	17,5	18,2	17,5	17,5	17,3	18,0	18,2	18,9	19,6
Slovaquie	59,1	57,6	56,2	55,2	51,1	50,8	51,7	53,7	54,4	53,9	54,4
Finlande	59,3	57,1	57,6	56,7	56,2	55,6	56,6	57,8	57,7	58,8	58,7
Suède	90,5	89,0	88,2	90,4	91,5	95,8	99,2	100,9	101,3	105,9	107,4
Royaume-Uni	726,6	716,9	700,0	679,0	669,1	668,8	695,5	716,0	722,5	748,6	770,7
Croatie	55,5	47,1	45,2	43,7	41,0	40,1	39,7	40,3	42,5	41,4	42,0
ARY de Macédoine	29,5	29,2	27,3	29,3	27,0	27,8	27,0	23,4	22,5	22,6	22,7
Turquie	1 480,0	1 472,0	1 451,0	1 363,0	1 362,0	1 362,0	1 361,0	1 360,0	1 361,0	1 362,0	1 361,0
Islande	4,2	4,2	4,1	4,3	4,1	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,5
Liechtenstein	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Norvège	59,8	58,4	59,3	59,2	56,7	55,4	56,5	57,0	56,8	58,5	58,5
Suisse	80,6	78,9	78,4	78,5	72,3	72,4	71,8	73,1	72,9	73,4	74,4

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00111)

Tableau 3.10: Taux brut de natalité

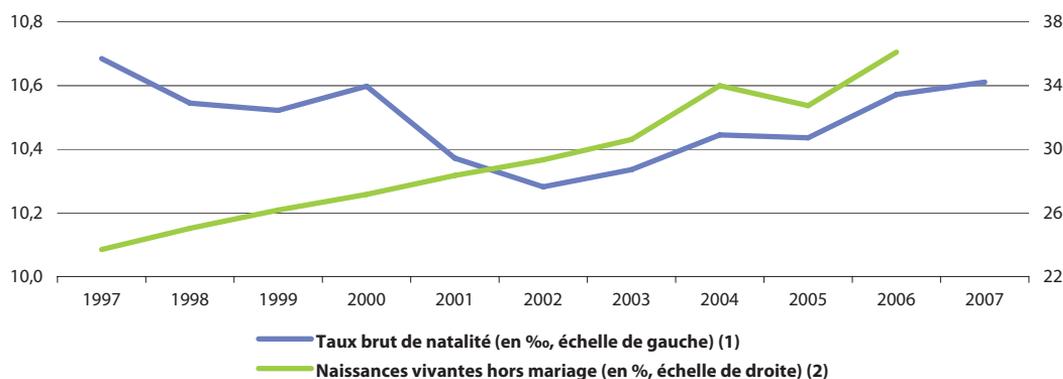
(en ‰)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	35,1	33,4	30,8	28,3	27,6	27,0	24,7	22,6	21,1
Europe (1)	19,2	16,8	15,7	14,8	14,4	13,7	11,5	10,2	10,2
Afrique	48,0	47,0	46,5	45,9	45,1	43,2	40,8	38,9	37,7
Asie	39,2	37,7	33,5	29,5	28,5	27,9	25,0	22,2	20,1
Amérique latine et Caraïbes	41,0	37,9	35,3	33,0	30,6	27,8	25,3	23,2	21,5
Amérique du Nord	22,0	17,7	15,7	15,1	15,5	15,8	15,5	14,1	13,8
Océanie	26,7	24,5	24,0	21,0	20,4	20,1	19,9	18,9	17,8
	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
EU-27 (2)	18,3	17,4	15,6	14,3	13,3	12,6	11,6	10,6	10,4
Chine	38,0	36,9	28,6	21,5	20,9	22,3	18,2	16,0	13,6
Inde	40,7	38,8	37,3	36,0	34,3	32,5	30,7	27,7	25,1
Japon	17,2	17,6	19,9	15,4	12,9	10,5	9,7	9,6	9,0
Fédération de Russie	21,0	14,4	15,3	15,9	16,8	16,2	10,9	8,9	9,9
États-Unis	21,8	17,7	15,7	15,1	15,6	15,9	15,7	14,4	14,1

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

(2) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00112), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.14: Naissances vivantes hors mariage et taux brut de natalité, EU-27

(1) Rupture des séries, 1998; données provisoires pour 2007.

(2) Non disponible pour 2008; à l'exclusion de la Belgique à partir de 1998; à l'exclusion de l'Italie pour 2004 et 2006.

Source: Eurostat (demo_fagec et tps00112)

**Tableau 3.11:** Taux de fécondité total

(nombre moyen d'enfants par femme)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Belgique	1,59	1,60	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	1,23	1,09	1,11	1,23	1,26	1,20	1,21	1,23	1,29	1,31	1,37
République tchèque	1,18	1,17	1,16	1,13	1,14	1,14	1,17	1,18	1,22	1,28	1,33
Danemark	1,75	1,76	1,73	1,75	1,78	1,76	1,72	1,76	1,78	1,80	1,83
Allemagne	1,32	1,37	1,36	1,36	1,38	1,35	1,34	1,34	1,36	1,34	1,32
Estonie	1,37	1,32	1,28	1,32	1,39	1,34	1,37	1,37	1,47	1,50	1,55
Irlande	1,88	1,93	1,93	1,89	1,88	1,93	1,96	1,95	1,93	1,86	1,90
Grèce	1,28	1,28	1,26	1,24	1,26	1,25	1,27	1,28	1,30	1,33	1,39
Espagne	1,16	1,17	1,16	1,19	1,23	1,24	1,26	1,31	1,33	1,35	1,38
France	:	:	1,78	1,81	1,89	1,90	1,88	1,89	1,92	1,94	2,00
Italie	1,20	1,21	:	1,23	1,26	1,25	1,27	1,29	:	1,32	:
Chypre	1,95	1,86	1,76	1,67	1,64	1,57	1,49	1,50	1,49	1,42	1,47
Lettonie	1,18	1,14	1,12	1,19	1,24	1,21	1,23	1,29	1,24	1,31	1,35
Lituanie	1,49	1,47	1,46	1,46	1,39	1,30	1,24	1,26	1,26	1,27	1,31
Luxembourg	1,77	1,72	1,68	1,74	1,76	1,65	1,63	1,62	1,66	1,66	1,65
Hongrie	1,46	1,37	1,32	1,28	1,32	1,31	1,30	1,27	1,28	1,31	1,34
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1,38	1,41
Pays-Bas	1,53	1,56	1,63	1,65	1,72	1,71	1,73	1,75	1,73	1,71	1,70
Autriche	1,45	1,39	1,37	1,34	1,36	1,33	1,39	1,38	1,42	1,41	1,40
Pologne	1,59	1,52	1,44	1,37	1,35	1,32	1,25	1,22	1,23	1,24	1,27
Portugal	1,44	1,47	1,47	1,50	1,55	1,45	1,47	1,44	1,40	1,40	1,35
Roumanie	1,37	1,40	1,40	1,39	1,39	1,31	1,26	1,27	1,29	1,32	1,31
Slovénie	1,28	1,25	1,23	1,21	1,26	1,21	1,21	1,20	1,25	1,26	1,31
Slovaquie	1,47	1,43	1,37	1,33	1,29	1,20	1,18	1,20	1,24	1,25	1,24
Finlande	1,76	1,75	1,70	1,74	1,73	1,73	1,72	1,77	1,80	1,80	1,84
Suède	1,60	1,52	1,50	1,50	1,54	1,57	1,65	1,71	1,75	1,77	1,85
Royaume-Uni	1,73	1,72	1,71	1,68	1,64	1,63	1,64	1,71	1,77	1,78	1,84
Croatie	:	:	:	:	1,47	1,38	:	1,32	1,34	1,41	1,38
ARY de Macédoine	2,07	1,93	1,90	1,76	1,88	1,73	1,80	1,77	1,52	1,46	1,46
Islande	2,12	2,04	2,05	1,99	2,08	1,95	1,93	1,99	2,04	2,05	2,08
Liechtenstein	:	:	:	:	1,57	1,52	1,47	1,37	1,44	1,49	1,42
Norvège	1,89	1,86	1,81	1,84	1,85	1,78	1,75	1,80	1,83	1,84	1,90
Suisse	1,50	1,48	1,47	1,48	1,50	1,38	1,39	1,39	1,42	1,42	1,43

Source: Eurostat (tsdde220)

Tableau 3.12: Taux de fécondité moyens

(nombre moyen d'enfants par femme)

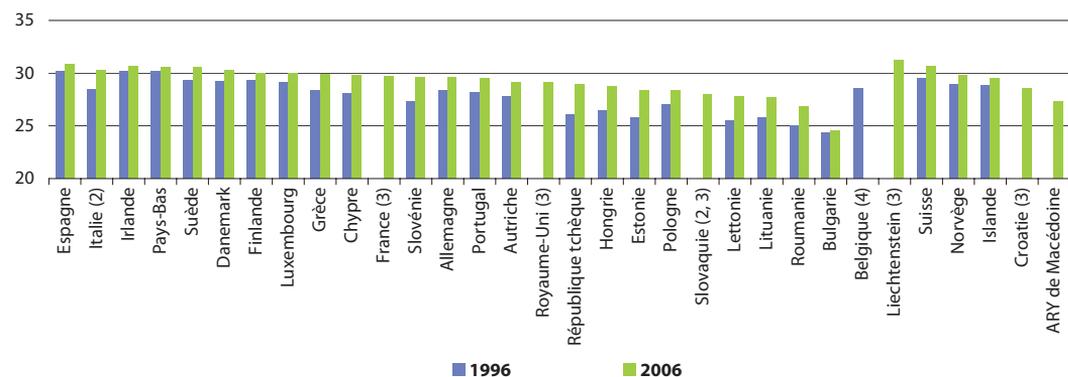
	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	4,98	4,90	4,47	3,92	3,58	3,38	3,05	2,80	2,65
Europe (1)	2,58	2,36	2,16	1,97	1,89	1,83	1,57	1,40	1,41
Afrique	6,87	6,80	6,72	6,61	6,45	6,13	5,68	5,28	4,98
Asie	5,65	5,67	5,04	4,19	3,67	3,40	2,97	2,67	2,47
Amérique latine et Caraïbes	5,97	5,54	5,04	4,48	3,92	3,41	3,03	2,73	2,52
Amérique du Nord	3,35	2,55	2,01	1,78	1,81	1,89	1,99	1,95	1,99
Océanie	3,98	3,57	3,23	2,73	2,59	2,51	2,48	2,42	2,37
Chine	5,72	6,06	4,86	3,32	2,55	2,46	1,92	1,78	1,70
Inde	5,82	5,61	5,26	4,89	4,50	4,15	3,86	3,46	3,11
Japon	2,02	2,00	2,07	1,81	1,76	1,66	1,49	1,39	1,29
Fédération de Russie	2,55	2,02	2,03	1,94	2,04	2,12	1,55	1,25	1,30
États-Unis	3,31	2,55	2,02	1,79	1,83	1,92	2,03	1,99	2,04

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.15: Âge moyen des femmes à la maternité (1)

(en années)



(1) Malte, non disponible.

(2) 2005 au lieu de 2006.

(3) Non disponible pour 1996.

(4) Non disponible pour 2006.

Source: Eurostat (tps00017)

**Tableau 3.13: Mariages**

(pour 1 000 personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	5,15	5,11	5,2	5,18	4,87	4,89	4,85	4,86	4,88	:	:
Zone euro	:	:	:	5,12	4,82	4,82	4,7	4,64	4,61	4,45	:
Belgique	4,69	4,35	4,32	4,40	4,09	3,91	4,03	4,15	4,12	4,25	4,28
Bulgarie	4,18	4,31	4,33	4,30	3,99	3,71	3,92	3,99	4,33	4,26	3,87
République tchèque	5,61	5,35	5,20	5,39	5,12	5,17	4,79	5,04	5,06	5,15	5,53
Danemark	6,48	6,55	6,66	7,19	6,82	6,92	6,50	6,98	6,67	6,71	6,70
Allemagne	5,15	5,09	5,25	5,09	4,73	4,75	4,64	4,80	4,71	4,54	4,48
Estonie	3,99	3,92	4,06	4,01	4,14	4,31	4,21	4,45	4,55	5,18	5,23
Irlande	4,25	4,52	4,93	5,04	4,98	5,23	5,08	5,07	5,13	5,13	:
Grèce	5,62	5,12	5,62	4,48	5,21	5,27	5,54	4,64	5,50	5,18	5,16
Espagne	4,96	5,21	5,21	5,38	5,11	5,12	5,05	5,06	4,83	4,61	:
France	4,87	4,64	4,87	5,03	4,84	4,65	4,56	4,46	4,51	4,34	4,19
Italie	4,88	4,92	4,93	4,99	4,58	4,65	4,48	4,28	4,23	4,13	4,21
Chypre	10,71	11,40	13,22	14,08	15,07	14,48	7,69	7,23	7,76	6,80	7,50
Lettonie	3,98	4,00	3,93	3,88	3,93	4,16	4,30	4,48	5,45	6,39	6,80
Lituanie	5,26	5,21	5,07	4,83	4,53	4,66	4,91	5,57	5,84	6,26	6,83
Luxembourg	4,78	4,80	4,86	4,92	4,49	4,53	4,43	4,36	4,41	4,16	4,10
Hongrie	4,56	4,37	4,44	4,71	4,28	4,53	4,48	4,33	4,39	4,42	4,06
Malte	6,43	6,51	6,35	6,60	5,58	5,66	5,90	5,99	5,88	6,25	6,06
Pays-Bas	5,45	5,54	5,66	5,53	4,97	5,20	4,86	4,51	4,52	4,35	4,49
Autriche	5,20	4,91	4,94	4,90	4,25	4,52	4,58	4,71	4,75	4,46	4,33
Pologne	5,30	5,42	5,68	5,49	5,10	5,02	5,12	5,02	5,42	5,93	6,52
Portugal	6,52	6,57	6,75	6,23	5,67	5,45	5,15	4,68	4,61	4,52	4,37
Roumanie	6,68	6,46	6,23	6,05	5,87	5,92	6,16	6,61	6,56	6,79	8,78
Slovénie	3,78	3,80	3,89	3,62	3,48	3,54	3,39	3,28	2,88	3,17	3,17
Slovaquie	5,19	5,10	5,07	4,81	4,42	4,66	4,83	5,18	4,85	4,81	5,08
Finlande	4,56	4,66	4,70	5,05	4,79	5,19	4,95	5,61	5,58	5,36	5,58
Suède	3,65	3,57	4,03	4,50	4,02	4,26	4,36	4,79	4,92	5,02	5,24
Royaume-Uni	5,32	5,21	5,13	5,19	4,84	4,94	5,14	5,20	5,23	:	:
Croatie	5,40	5,35	5,27	4,93	4,97	5,13	5,03	5,11	4,98	4,97	:
ARY de Macédoine	7,05	6,97	7,03	7,03	:	7,15	7,11	6,92	7,12	7,31	7,58
Turquie	:	:	:	:	:	:	6,80	8,75	9,05	8,91	:
Islande	5,46	5,58	5,62	6,32	5,21	5,75	5,29	5,19	5,42	5,53	:
Liechtenstein	12,55	:	:	7,23	5,99	5,19	4,37	4,76	5,38	4,31	5,10
Norvège	5,41	5,27	5,26	5,65	5,09	5,30	4,90	4,06	4,84	4,66	4,98
Suisse	5,52	5,44	5,69	5,53	4,98	5,51	5,46	5,34	5,40	5,32	5,34

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00012)

Tableau 3.14: Divorces

(pour 1 000 personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	:	:
Belgique	2,6	2,6	2,6	2,6	2,8	3,0	3,0	3,0	2,9	2,8	2,9
Bulgarie	1,1	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,5	1,9	1,9	1,9	2,1
République tchèque	3,2	3,1	2,3	2,9	3,1	3,1	3,8	3,2	3,1	3,1	3,0
Danemark	2,4	2,5	2,5	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8	2,6	2,6
Allemagne	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,4	2,3	:
Estonie	3,8	3,2	3,3	3,1	3,2	3,0	2,9	3,1	3,0	2,8	2,8
Irlande	0,0	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	:	:
Grèce	0,9	0,7	0,9	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2
Espagne	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,7	:	:
France	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	2,1	2,2	2,5	2,2	:
Italie	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	:	0,8
Chypre	1,3	1,3	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0	2,2	2,0	2,3	2,1
Lettonie	2,5	2,6	2,5	2,6	2,4	2,5	2,1	2,3	2,8	3,2	3,3
Lituanie	3,2	3,3	3,2	3,1	3,2	3,0	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4
Luxembourg	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3	2,5	2,3
Hongrie	2,4	2,5	2,5	2,3	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,2	2,1	2,1	2,2	2,3	2,1	1,9	1,9	2,0	1,9	2,0
Autriche	2,3	2,2	2,3	2,4	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,5	2,4
Pologne	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,5	1,8	1,9	1,7
Portugal	1,4	1,5	1,7	1,9	1,8	2,7	2,2	2,2	2,2	2,3	2,4
Roumanie	1,6	1,8	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,7
Slovénie	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	1,4
Slovaquie	1,7	1,7	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,0	2,1	2,4	2,3
Finlande	2,6	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6	2,5	2,5
Suède	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2	2,3
Royaume-Uni	2,8	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,6	:	:
Croatie	0,9	0,9	0,8	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	:
ARY de Macédoine	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Turquie	:	:	:	:	:	:	0,7	1,3	1,3	1,3	:
Islande	1,9	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,6	:
Liechtenstein	2,1	:	:	3,9	2,5	2,9	2,5	2,9	2,7	2,3	2,8
Norvège	2,3	2,1	2,0	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,2
Suisse	2,4	2,5	2,9	1,5	2,2	2,2	2,3	2,4	2,9	2,8	2,6

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00013)



3.5 L'espérance de vie

Introduction

Parmi les autres facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'Union européenne figure l'allongement progressif de l'espérance de vie. Celui-ci peut être attribué, tout au moins en partie, à l'amélioration des conditions de vie et des soins de santé, ainsi qu'à une plus grande prise de conscience des questions de santé.

Afin d'évaluer la qualité de vie, un ensemble d'indicateurs d'espérance de santé a été développé pour élargir le concept d'espérance de vie à la morbidité et à l'incapacité. Ces indicateurs figurent dans la liste des indicateurs structurels sur lesquels s'appuie la Commission pour élaborer son rapport annuel de synthèse, intégrant ainsi la santé publique à la stratégie de Lisbonne.

Le traité CE (titre XIII Santé publique, article 152) souligne que «l'action de la Communauté, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine». Le programme d'action communautaire actuellement en place dans le domaine de la santé publique (2003-2008) vise les objectifs suivants:

- améliorer l'information et les connaissances pour le développement de la santé publique;
- renforcer la capacité à réagir rapidement et de manière coordonnée aux menaces pour la santé;
- promouvoir la santé et prévenir les maladies en tenant compte des facteurs déterminants pour la santé dans toutes les politiques et activités.

Le rapport de la Commission européenne sur les «Soins de longue durée dans l'Union européenne», publié en avril 2008, analyse les principaux défis auxquels les États membres sont confrontés dans le domaine des soins de longue durée et leurs stratégies pour les relever, et présente des pistes de solutions⁽⁷⁾.

Définitions et disponibilité des données

Selon la définition des Nations unies, le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales après la naissance sans possibilité de réanimation); cette définition ne comprend donc pas les morts fœtales.

L'espérance de vie peut être donnée pour tous les âges. Elle indique le nombre moyen d'années qu'il reste à vivre à un individu qui a atteint un certain âge s'il se trouve tout au long du restant de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge). Les chiffres d'espérance de vie les plus courants concernent l'espérance de vie à la naissance, qui représente le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il reste tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment. Dans la présente publication, ils sont aussi donnés à l'âge de 65 ans.

L'espérance de santé élargit le concept d'espérance de vie à la morbidité et à l'incapacité afin d'évaluer la qualité de vie. Il s'agit d'indicateurs composites combinant des données liées à la mortalité à des données liées à la santé. L'indicateur «**Années de vie en bonne santé**» (AVBS) mesure le nombre d'années qu'une personne d'un

(7) http://ec.europa.eu/employment_social/news/2008/apr/long_term_care_en.pdf.

certain âge peut encore espérer vivre en bonne santé. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activité/l'absence d'incapacités. Par conséquent, cet indicateur est aussi appelé «Espérance de vie sans incapacité». Les indicateurs AVBS sont calculés par sexe, à la naissance et à l'âge de 65 ans.

Conclusions principales

L'allongement de l'espérance de vie est l'un des nombreux facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'Europe. Cet indicateur a augmenté progressivement pour les hommes et les femmes en Europe et dans d'autres régions du monde et la tendance devrait se poursuivre. L'espérance de vie d'un garçon à la naissance dans l'EU-27 était de 75,2 ans en 2004, contre 81,5 ans pour une fille, soit une différence d'un peu plus de six ans. Il subsiste des écarts relativement importants concernant l'espérance de vie dans l'EU-27. Pour les hommes, le taux d'espérance de vie le plus bas en 2006 a été enregistré en Lituanie (65,3 ans) et les taux les plus élevés en Suède et à Chypre (78,8 ans dans ces deux pays); pour les femmes, la fourchette était plus étroite et allait de 76,2 ans en Roumanie pour le taux le plus bas, à 84,4 ans en France et en Espagne pour les taux les plus élevés.

Les différences par sexe quant à l'espérance de vie ont été, dans les années 1960, liées à une mortalité masculine importante. Cette tendance s'est inversée dans les années 1980 lorsque l'écart entre hommes et femmes s'est réduit dans le nord-ouest de l'Europe, puis dans le sud de l'Europe dans les années 1990. L'écart d'espérance de vie s'est resserré au cours de ces dernières années avec le léger ralentissement de la croissance de l'espérance de vie des femmes. Il est possible que cette convergence des chiffres de l'espérance de vie

soit due à des conditions davantage semblables en termes de mode de vie pour les hommes et les femmes de l'UE. Par exemple, moins d'hommes travaillent dans des secteurs de l'économie où des efforts physiques intenses sont nécessaires tout au long de la journée de travail (agriculture, industrie minière ou fabrication de fer ou d'acier). On observe néanmoins une mortalité masculine constamment plus élevée tout au long du cycle de vie à l'égard de l'ensemble des principales causes de décès.

L'espérance de santé peut être utilisée pour mesurer le potentiel de la population à participer à la société. De nombreux États membres envisagent actuellement de fixer l'âge légal de la retraite ou de le modifier et soutiennent des politiques qui encouragent activement les personnes âgées à travailler plus longtemps. En 2005, les années de vie en bonne santé à la naissance étaient supérieures pour les sujets féminins par rapport aux masculins dans la plupart des pays. Des exceptions étaient observées à Chypre, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède, en Islande et en Norvège, où les garçons jouissaient à la naissance d'une à deux années supplémentaires de vie en bonne santé (par rapport aux filles).

La population vivant plus longtemps, l'intérêt pour les personnes âgées est également grandissant, à la fois en tant qu'acteurs potentiels de la vie active et en tant que marché de consommateurs spécifique. Cette tendance se vérifie si l'on observe l'espérance de vie des personnes âgées de 65 ans: en 2006, un homme de cet âge pouvait espérer vivre 12,7 ans de plus en Lettonie et jusqu'à 18,2 ans de plus en France. L'espérance de vie des femmes de 65 ans était plus élevée, allant de 16,3 ans en Bulgarie à 22,7 ans en France.



Le nombre d'années de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans est particulièrement intéressant au regard de la demande potentielle future en matière de soins de santé et de services sociaux ou de la possibilité, pour les personnes âgées, de rester dans la vie active. Tant pour les hommes que

pour les femmes, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie et la Slovaquie se classaient comme les pays où les personnes pouvaient escompter passer la plus courte période sans invalidité après 65 ans.

Tableau 3.15: Espérance de vie à la naissance

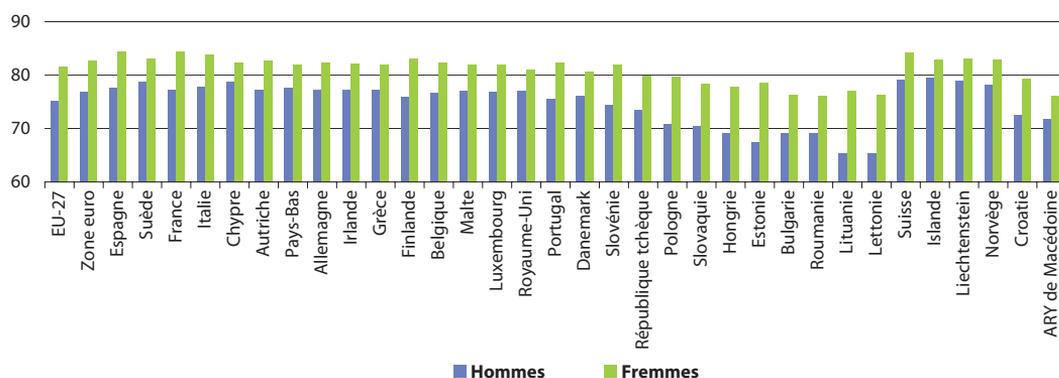
(en années)

	Hommes						Femmes					
	1996	1998	2000	2002	2004	2006	1996	1998	2000	2002	2004	2006
EU-27	:	:	:	74,5	75,2	:	:	:	:	80,9	81,5	:
Zone euro	:	:	:	76,0	76,8	:	:	:	:	82,2	82,8	:
Belgique	73,9	74,4	74,6	75,1	76,0	76,6	80,7	80,7	81,0	81,2	81,8	82,3
Bulgarie	67,4	67,4	68,4	68,8	68,9	69,2	74,5	74,6	75,0	75,5	75,8	76,3
République tchèque	70,4	71,2	71,7	72,1	72,6	73,5	77,5	78,2	78,5	78,7	79,2	79,9
Danemark	73,1	74,0	74,5	74,8	75,4	76,1	78,3	79,0	79,2	79,4	80,2	80,7
Allemagne	73,6	74,5	75,1	75,7	76,5	77,2	80,1	80,8	81,2	81,3	81,9	82,4
Estonie	64,3	64,1	65,5	65,3	66,4	67,4	75,6	75,4	76,2	77,0	77,8	78,6
Irlande	73,1	73,4	74,0	75,2	76,4	77,3	78,7	79,1	79,2	80,5	81,4	82,1
Grèce	75,1	75,4	75,5	76,2	76,6	77,2	80,2	80,3	80,6	81,1	81,3	81,9
Espagne	74,5	75,3	75,8	76,3	76,9	77,7	82,0	82,4	82,9	83,2	83,7	84,4
France	:	74,8	75,3	75,7	76,7	77,3	:	82,6	83,0	83,0	83,8	84,4
Italie	75,5	76,1	77,0	77,4	77,9	:	81,8	82,2	82,9	83,2	83,8	:
Chypre	:	:	:	76,4	76,8	78,8	:	:	:	81,0	82,1	82,4
Lettonie	:	:	:	64,7	65,9	65,4	:	:	:	76,0	76,2	76,3
Lituanie	64,6	66,0	66,8	66,2	66,3	65,3	75,9	76,6	77,5	77,5	77,7	77,0
Luxembourg	73,3	73,7	74,6	74,6	75,9	76,8	80,2	80,8	81,3	81,5	82,3	81,9
Hongrie	66,3	66,5	67,6	68,3	68,7	69,2	75,0	75,6	76,2	76,7	77,2	77,8
Malte	74,8	74,9	76,2	76,3	77,4	77,0	79,6	80,0	80,3	81,3	81,2	81,9
Pays-Bas	74,7	75,2	:	76,0	76,9	77,7	80,5	80,8	:	80,7	81,5	82,0
Autriche	73,7	74,5	75,2	75,8	76,4	77,2	80,2	81,0	81,2	81,7	82,1	82,8
Pologne	68,1	68,9	69,6	70,3	70,6	70,9	76,6	77,4	78,0	78,8	79,2	79,7
Portugal	71,6	72,4	73,2	73,8	75,0	75,5	79,0	79,5	80,2	80,6	81,5	82,3
Roumanie	65,1	66,3	67,7	67,3	68,2	69,2	72,8	73,8	74,8	74,7	75,5	76,2
Slovénie	71,1	71,3	72,2	72,6	73,5	74,5	79,0	79,2	79,9	80,5	80,8	82,0
Slovaquie	68,8	68,6	69,2	69,8	70,3	70,4	77,0	77,0	77,5	77,7	78,0	78,4
Finlande	73,1	73,6	74,2	74,9	75,4	75,9	80,7	81,0	81,2	81,6	82,5	83,1
Suède	76,6	76,9	77,4	77,7	78,4	78,8	81,7	82,1	82,0	82,1	82,8	83,1
Royaume-Uni	74,3	74,8	75,5	76,0	76,8	:	79,5	79,8	80,3	80,6	81,0	:
Croatie	:	:	70,7	:	71,9	72,5	:	:	77,7	:	78,8	79,3
ARY de Macédoine	70,3	70,2	70,8	70,6	71,5	71,7	74,8	74,4	75,2	75,6	75,8	76,2
Islande	76,5	77,7	77,8	78,6	78,9	79,5	81,2	81,6	81,6	82,5	83,2	82,9
Liechtenstein	72,3	73,6	73,9	77,1	78,5	78,9	81,6	82,1	79,9	82,3	85,1	83,1
Norvège	75,4	75,6	76,0	76,4	77,6	78,2	81,2	81,4	81,5	81,6	82,6	82,9
Suisse	76,0	76,4	77,0	77,9	78,6	79,2	82,2	82,7	82,8	83,2	83,8	84,2

Source: Eurostat (tps00025)

Figure 3.16: Espérance de vie à la naissance, 2006 (1)

(en années)

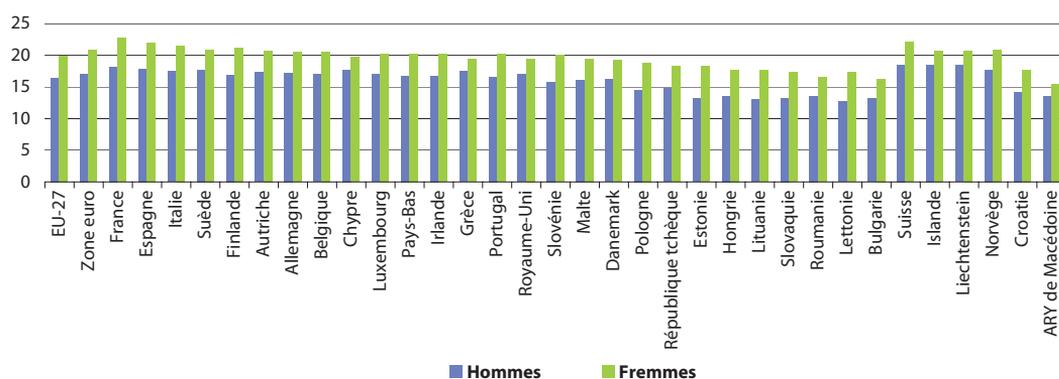


(1) Royaume-Uni, 2005; EU-27, zone euro et Italie, 2004; les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tps00025)

Figure 3.17: Espérance de vie à 65 ans, 2006 (1)

(en années)



(1) Royaume-Uni, 2005; EU-27, zone euro et Italie, 2004; les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tsdde210)



3.6 La migration et l'asile

Introduction

La migration est influencée par un ensemble de facteurs économiques, politiques et sociaux. Ces derniers peuvent agir dans le pays d'origine du migrant (causes de départ) ou dans son pays de destination (effets d'attraction). On considère que la relative prospérité économique et la stabilité politique de l'UE exercent un effet d'attraction considérable sur les immigrants.

La migration internationale peut de plus en plus être utilisée pour résoudre des pénuries de main-d'œuvre spécifiques, mais elle ne sera certainement pas suffisante à elle seule pour inverser la tendance actuelle du vieillissement de la population.

Les politiques en matière de migration s'efforcent de plus en plus d'attirer un profil spécifique de migrants, souvent dans le but de réduire des pénuries de main-d'œuvre spécifiques. La sélection peut être effectuée sur la base de la maîtrise de la langue, de l'expérience professionnelle, de la formation et/ou de l'âge ou par les employeurs de sorte que les migrants aient déjà un emploi à leur arrivée. En dehors des politiques visant à encourager le recrutement de main-d'œuvre, la politique d'immigration repose souvent sur deux préoccupations majeures: empêcher la migration clandestine⁽⁸⁾ et l'emploi illégal de migrants qui n'ont pas l'autorisation de travailler et promouvoir l'intégration des immigrants à la société. Des ressources significatives ont été

mobilisées pour lutter contre les réseaux de trafic illicite et de traite des êtres humains dans l'UE.

Parmi les textes juridiques les plus importants adoptés dans le domaine de l'immigration figurent:

- la directive du Conseil 2003/86/CE relative au droit de regroupement familial⁽⁹⁾;
- la directive du Conseil 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée⁽¹⁰⁾;
- la directive du Conseil 2004/114/CE relative à l'admission des étudiants⁽¹¹⁾;
- la directive du Conseil 2005/71/CE visant à faciliter l'admission des chercheurs au sein de l'UE⁽¹²⁾.

En 2005, la Commission a relancé le débat sur la nécessité de définir un ensemble commun de règles pour l'admission des migrants économiques en publiant un livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques⁽¹³⁾, qui a abouti à l'adoption d'un «Programme d'action relatif à l'immigration légale» fin 2005⁽¹⁴⁾. En juillet 2006, la Commission a adopté une communication sur les priorités d'action en matière de lutte contre l'immigration clandestine de ressortissants de pays tiers⁽¹⁵⁾ qui vise à trouver un équilibre entre la sécurité et les droits fondamentaux des personnes durant toutes les phases

(8) Le Parlement européen a approuvé en juin 2008 en première lecture une nouvelle directive sur le retour des immigrés illégaux, qui constitue une étape essentielle en direction d'une politique d'immigration européenne. Cette directive entend favoriser le retour volontaire des immigrés illégaux, tout en établissant des normes minimales pour leur traitement.

(9) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_251/l_25120031003fr00120018.pdf.

(10) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_016/l_01620040123fr00440053.pdf.

(11) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_375/l_37520041223fr00120018.pdf.

(12) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_289/l_28920051103fr00150022.pdf.

(13) COM(2004) 811; http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/work/doc/com_2004_811_fr.pdf.

(14) COM(2005) 669; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0669fr01.pdf.

(15) COM(2006) 402; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0402fr01.pdf.

du processus d'immigration clandestine. Les conclusions du Conseil sur le renforcement des politiques d'intégration dans l'UE par la promotion de l'unité dans la diversité ont été adoptées en juin 2007 et la Commission a présenté, en septembre 2007, son troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration ⁽¹⁶⁾.

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés (telle qu'amendée par le Protocole de New York de 1967) a défini pendant plus de 50 ans le statut de réfugié et déterminé une approche commune envers les réfugiés, qui a servi de base à l'élaboration d'un régime d'asile commun au sein de l'Union européenne. L'asile est une forme de protection donnée par un État sur son territoire. Il est accordé à une personne qui n'est pas en situation de rechercher une protection dans son pays en tant que ressortissant ou résident, notamment parce qu'elle craint d'y être poursuivie en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance à un groupe social ou à un courant d'opinion politique.

Depuis le début des années 1990, le flux de personnes recherchant une protection internationale au sein de l'Union européenne a été tel que les États membres ont décidé de trouver des solutions communes à ce défi. Le 17 février 2006, la Commission européenne a adopté une communication sur le renforcement de la coopération pratique en matière d'asile. Avec cette communication, la Commission présente sa vision d'une coopération future des États membres en matière d'asile, dans la perspective de la mise en place d'un régime européen entièrement harmonisé.

Plusieurs directives ont été adoptées dans ce domaine. Les quatre principaux instruments juridiques relatifs à l'asile sont:

- la directive relative aux conditions d'accueil ⁽¹⁷⁾;
- la directive relative aux procédures d'asile ⁽¹⁸⁾;
- la directive relative aux conditions à remplir ⁽¹⁹⁾;
- le règlement de Dublin ⁽²⁰⁾.

L'Union européenne porte également ses efforts sur la nécessité d'une meilleure coordination avec les pays tiers afin de traiter plus efficacement les causes premières et apporter des solutions durables à la situation des réfugiés. Dans ce contexte, le Conseil a invité la Commission à mettre en place des programmes de protection régionaux pour améliorer les capacités de protection et développer des programmes de réinstallation. Un nouvel instrument financier a été adopté en mars 2004 pour créer un programme d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile (AENEAS). Ce programme pluriannuel s'applique à la période 2004-2008.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat produit des statistiques sur une série de thèmes en rapport avec la migration internationale et l'asile. Les données sont fournies sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle par les instituts nationaux de statistique et par les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Si certains États membres fondent leurs statistiques

(16) COM(2007) 512; http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/docs/com_2007_512_fr.pdf.

(17) Directive du Conseil 2003/9/CE du 27 janvier 2003; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:031:0018:0025:FR:PDF>.

(18) Directive du Conseil 2005/85/CE du 1er décembre 2005; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:326:0013:0034:EN:PDF>.

(19) Directive du Conseil 2004/83/CE du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0083:FR:HTML>.

(20) Règlement (CE) n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers; <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:050:0001:0010:FR:PDF>.



de flux migratoire et de population immigrée sur les registres de la population, d'autres peuvent utiliser des enquêtes par sondage ou des données extraites de procédures administratives, telles que la délivrance de titres de séjour. De nombreuses statistiques sont communiquées à Eurostat dans le cadre d'une collecte conjointe de données sur la migration organisée par Eurostat en coopération avec la Division de statistique des Nations unies, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et le Bureau international du travail.

Les parties les plus importantes des statistiques communautaires reposent clairement sur le droit européen qui définit les responsabilités des États membres et d'Eurostat en termes de collecte, de transmission et de publication des données. Le domaine des **statistiques sur la migration** faisait figure d'exception puisqu'il ne reposait sur aucune base juridique mais était plutôt régi par une série d'accords volontaires entre Eurostat et les fournisseurs de données dans les États membres. Si cette situation a pu sembler adaptée dans le passé, il est devenu évident que l'importance croissante d'une politique dans ce domaine, tant au niveau national qu'europeen, impose la mise en œuvre d'une approche plus formelle. La Commission a adopté à l'automne 2005 une proposition de règlement relatif aux statistiques sur la migration et la protection internationale, qui a été adoptée par le Parlement et le Conseil européen à l'été 2007⁽²¹⁾. L'adoption du règlement 862/2007 vise à fournir des statistiques fiables et harmonisées sur la migration et l'asile.

Ce règlement a pour objectif de fournir des définitions statistiques harmonisées, fondées sur les normes internationales existantes et sur la législation et la politique européennes en matière d'immigration, d'asile et de contrôles des frontières.

Si ces définitions doivent être appliquées, les États membres restent libres d'utiliser toutes les sources de données appropriées, selon les disponibilités et pratiques nationales. Le règlement permet l'utilisation d'estimations scientifiquement fondées lorsque des données directement observables ne sont pas disponibles. Pour accorder aux États membres le temps nécessaire à la modification de leurs systèmes de collecte de données, le règlement proposé autorise également la communication des données selon les définitions nationales, durant la première année suivant son entrée en vigueur (2008), qui seront par conséquent transmises l'année suivante. Ce règlement crée un cadre qui devra être complété par l'adoption de mesures de mise en œuvre sous la forme de règlements de la Commission.

Il couvre la plupart des statistiques actuelles d'Eurostat sur les questions relatives à la migration. Les statistiques sur les flux d'immigration et d'émigration, ainsi que les statistiques sur la citoyenneté et le pays de naissance de la population résidente, fournissent des informations sur les effets de la migration sur la taille et la structure de la population. Les statistiques sur les demandes d'asile et les décisions ultérieures d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou d'autres types de protection internationale seront quelque peu adaptées dans le cadre du règlement. Par exemple, les statistiques sur les demandes d'asile seront collectées sur une base mensuelle, étant donné qu'elles sont nécessaires pour suivre de manière continue les variations à court terme concernant l'origine et le nombre des demandeurs d'asile. En revanche, les données sur les recours contre les décisions en matière d'asile sont relativement difficiles à collecter et ne sont pas nécessaires de manière aussi fréquente; elles seront donc collectées une fois par an uniquement.

(21) Regulation (EC) No 862/2007 of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2007/l_199/l_19920070731en00230029.pdf.

Le seul nouveau domaine des statistiques couvert par le règlement est celui des titres de séjour délivrés aux ressortissants non européens. Ces statistiques offrent une vision claire des causes de l'immigration, puisqu'il est possible de faire la distinction entre les titres de séjour délivrés dans le cadre des différentes règles d'immigration, concernant le regroupement familial, les migrants économiques et les personnes admises en tant qu'étudiants. Le règlement prévoit également que la plupart des statistiques à collecter seront ventilées par âge et par sexe. Cette approche présente un intérêt particulier pour suivre les politiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants.

Un **citoyen national** désigne une personne ayant la nationalité du pays dans lequel elle réside effectivement. Un **non-ressortissant** désigne une personne n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elle réside effectivement.

Le **solde migratoire** désigne la différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une région donnée au cours de l'année (le solde migratoire est donc négatif lorsque le nombre d'émigrants dépasse le nombre d'immigrants). Plusieurs pays ne disposant pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, voire ne disposant d'aucun chiffre, le solde migratoire est parfois estimé en calculant la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel entre deux dates. Les statistiques sur le solde migratoire (corrections comprises) sont donc affectées par toutes les imprécisions statistiques portant sur les deux termes de cette équation, l'accroissement de la population et les corrections administratives. Le solde migratoire ne donne aucune indication de l'ampleur relative des flux distincts d'immigration et d'émigration dans un pays; un pays peut ainsi déclarer un solde migratoire faible tout en connaissant des flux d'immigration et d'émigration très

importants. Les **immigrants** désignent les personnes qui arrivent ou reviennent dans un pays à partir de l'étranger dans le but d'y établir leur résidence pour une période déterminée après avoir résidé dans un autre pays. Les **émigrants** désignent les personnes qui quittent leur pays de résidence habituelle pour établir effectivement leur résidence dans un autre pays.

L'**acquisition de citoyenneté** fait référence aux octrois de citoyenneté du pays déclarant à des personnes qui ont déjà été des résidents d'un autre pays ou qui ont été apatrides.

Un **demandeur d'asile** est une personne qui présente une demande de protection au titre soit de l'article premier de la Convention de Genève de 1951 (amendée par le Protocole de New York de 1967), soit au titre de la Convention des Nations unies contre la torture et autres formes de traitement cruel ou inhumain, de la Convention européenne des droits de l'homme ou d'autres instruments de protection pertinents. Cette définition désigne toute personne qui présente une demande individuelle d'asile, que ce soit à son arrivée à un aéroport, à la frontière terrestre ou alors qu'elle se trouve déjà sur le territoire national, et qu'elle y soit entrée légalement (en tant que touriste par exemple) ou illégalement. Un **demandeur d'asile** est aussi une personne dans l'attente d'une décision concernant sa demande d'obtention du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection internationale. Un **réfugié** (conformément à l'article premier de la Convention des Nations unies de 1951) est une personne ayant des craintes fondées d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour ses opinions politiques.

Les données concernant les **décisions en matière d'asile** font référence à la date à laquelle la décision a été prise, et non à



la date de la demande d'asile. Les données sont collectées sur les décisions en première instance. Les **décisions totales** incluent les décisions positives, les décisions négatives et les autres décisions non statutaires. Ces chiffres font uniquement référence à l'octroi du statut de réfugié en vertu de l'article premier de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, modifiée par le protocole de New York du 31 janvier 1967. Ils excluent donc les octrois d'autres types de statut de protection, par exemple, la protection humanitaire.

Conclusions principales

Si le solde migratoire est positif au sein de l'UE et, de manière générale, augmente depuis la fin des années 1980, l'évolution de la migration est par essence instable au fil du temps. Après une hausse rapide durant les premières années du XXI^e siècle, avec 2 millions d'immigrants en plus que d'émigrants en 2003, le solde migratoire s'est quelque peu ralenti dans l'EU-27. Le solde migratoire oscillait entre 1,64 million et 2,03 millions de personnes par an entre 2002 et 2007, alors qu'il n'avait jamais dépassé le seuil du million avant 2002. Exprimée en pourcentage de la population totale, l'immigration représentait 0,39 % du nombre total d'habitants de l'EU-27 en 2007.

La grande majorité des États membres ont enregistré un solde migratoire positif (corrections comprises) ; les seules exceptions affichant un solde migratoire négatif (corrections comprises) en 2007 étaient la Pologne (-20 500), la Lituanie (-5 200), les Pays-Bas (-1 600), la Bulgarie (-1 400) et la Lettonie (-600). En termes relatifs, le solde migratoire positif représentait 1,64 % de la population à Chypre en 2007, tandis que l'Espagne (1,58 %), l'Irlande (1,49 %) et le Luxembourg (1,26 %) étaient les seuls autres pays à enregistrer un solde migratoire supérieur au seuil de 1 % de la population totale. À l'autre extrémité, la perte

démographique au travers du solde migratoire s'élevait à 0,01 % de la population totale aux Pays-Bas et à 0,15 % en Lituanie.

Différents types de migration peuvent être identifiés, notamment la migration économique (la recherche de travail), le regroupement familial, la retraite, les études ou l'asile. Dans la plupart des États membres pour lesquels il existe des données pour 2006, une majorité d'immigrants se situaient dans le bas de la fourchette d'âge actif (entre 15 et 34 ans). Au Royaume-Uni notamment, cette tranche d'âge représentait plus de trois quarts du total des immigrants (76,4 %).

La plupart des États membres ont constaté parmi leurs immigrants une plus grande proportion de non-ressortissants européens que de citoyens des États membres de l'EU-27. Des exceptions sont observées en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, en Hongrie, en Autriche et en Slovaquie, où davantage d'immigrants sont des ressortissants de l'EU-27 (et non de pays tiers). Les ressortissants qui retournent dans leur pays d'origine forment une minorité de la population immigrante dans la plupart des pays. Le Danemark, la Lituanie, la Pologne (séjours permanents uniquement) et la Finlande ont toutefois comptabilisé un plus grand nombre d'immigrants nationaux revenant dans leur pays que d'immigrants issus d'autres États membres de l'EU-27 ou de pays non-membres de l'UE.

Deux catégories de personnes doivent être prises en compte dans l'étude des statistiques sur l'asile. La première concerne les personnes ayant présenté une demande d'asile en cours d'examen par une autorité compétente. La seconde est composée de personnes ayant été reconnues, après examen, comme des réfugiés ou ayant obtenu un autre type de protection internationale. Les demandeurs d'asile restent généralement sur le territoire de l'État membre concerné pendant l'examen de leur demande.

Le nombre de demandeurs d'asile a baissé au cours des dernières années dans l'UE après avoir culminé en 1992 (670 000 demandes dans l'EU-15), puis une nouvelle fois en 2001 (424 000 demandes dans l'EU-27). En 2006, il est estimé que 218 900 demandes d'asile ont été déposées dans l'EU-27, soit une légère hausse par rapport à 2006. La Suède a reçu en 2007 plus de demandes d'asile que tout autre État membre, la France, le Royaume-Uni,

la Grèce et l'Allemagne étant les autres principaux pays d'introduction de demandes d'asile. Seule une minorité des demandeurs d'asile est reconnue comme réfugiés ou se voit accorder une protection subsidiaire. Plus de la moitié (57,8 %) des demandes d'asile dans l'EU-27 ont fait l'objet d'un refus en 2007, tandis que le statut de réfugié ou une protection subsidiaire a été octroyé à 55 135 personnes la même année.

Tableau 3.16: Solde migratoire (corrections comprises)

(en milliers)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	430	529	980	725	600	1 852	2 035	1 875	1 660	1 639	1 908
Zone euro (1)	:	434	835	975	1 235	1 658	1 806	1 606	1 404	1 319	1 579
Belgique	10	12	16	14	36	41	35	36	51	53	62
Bulgarie	0	0	0	0	-214	1	0	0	0	0	-1
République tchèque	12	9	9	7	-43	12	26	19	36	35	84
Danemark	12	11	9	10	12	10	7	5	7	10	20
Allemagne	93	47	202	168	275	219	142	82	82	26	48
Estonie	-7	-7	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Irlande	17	16	24	32	39	33	31	48	66	67	64
Grèce	61	55	45	29	38	38	35	41	40	40	41
Espagne	94	159	238	390	441	649	625	610	641	605	702
France (1)	:	-1	150	158	173	184	189	105	92	90	71
Italie	50	56	35	50	50	345	612	557	324	377	494
Chypre	5	4	4	4	5	7	12	16	14	9	13
Lettonie	-9	-6	-4	-6	-5	-2	-1	-1	-1	-2	-1
Lituanie	-22	-22	-21	-20	-3	-2	-6	-10	-9	-5	-5
Luxembourg	4	4	4	3	3	3	5	4	6	5	6
Hongrie	18	17	17	17	10	4	16	18	17	21	14
Malte	1	0	0	10	2	2	2	2	2	2	2
Pays-Bas	30	44	44	57	56	28	7	-10	-23	-26	-2
Autriche	2	8	20	17	44	35	38	62	56	29	31
Pologne	-12	-13	-14	-410	-17	-18	-14	-9	-13	-36	-20
Portugal	29	32	38	47	65	70	64	47	38	26	20
Roumanie	-13	-6	-3	-4	-558	-2	-7	-10	-7	-6	1
Slovénie	-1	-5	11	3	5	2	4	2	6	6	14
Slovaquie	2	1	1	-22	1	1	1	3	3	4	7
Finlande	5	4	3	2	6	5	6	7	9	11	14
Suède	6	11	14	24	29	31	29	25	27	51	54
Royaume-Uni	58	97	138	144	151	158	178	227	193	247	175
Croatie	0	-4	-23	-52	14	9	12	12	8	7	6
ARY de Macédoine	-2	-2	-2	-3	-3	-25	-3	0	-1	-1	0
Turquie	101	99	79	58	2	-1	-3	1	-1	-3	0
Islande	0	1	1	2	1	0	0	1	4	5	4
Liechtenstein	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	10	13	19	10	8	17	11	13	18	24	40
Suisse	-3	11	25	24	41	48	42	38	32	37	69

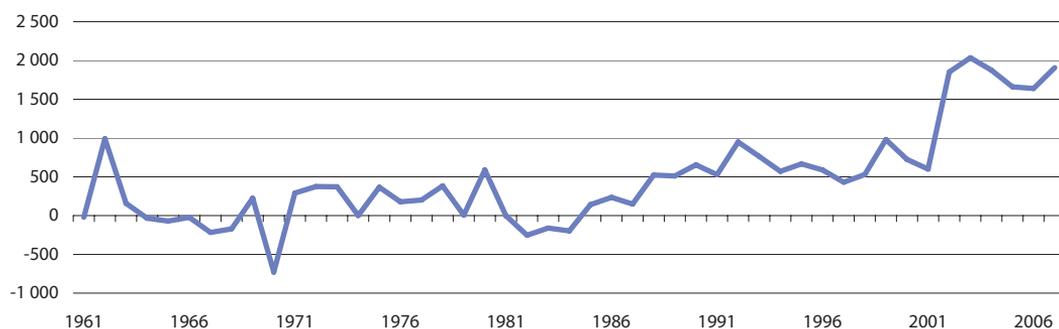
(1) Rupture des séries: pour 1997, la France inclut uniquement les régions métropolitaines.

Source: Eurostat (tsdde230)



Figure 3.18: Solde migratoire (corrections comprises), EU-27 (1)

(en milliers)

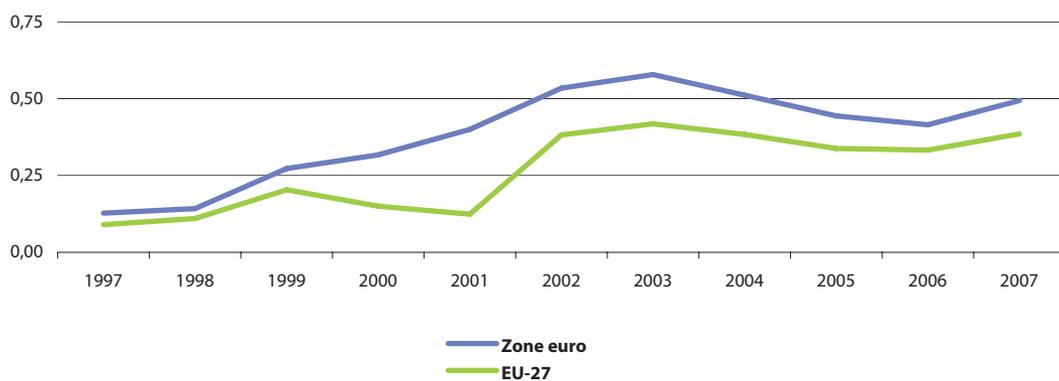


(1) Rupture des séries: jusqu'à 1997, cette année comprise, la France inclut uniquement les régions métropolitaines; 2007, données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde230)

Figure 3.19: Taux net de migration (corrections comprises) (1)

(en % de la population totale)

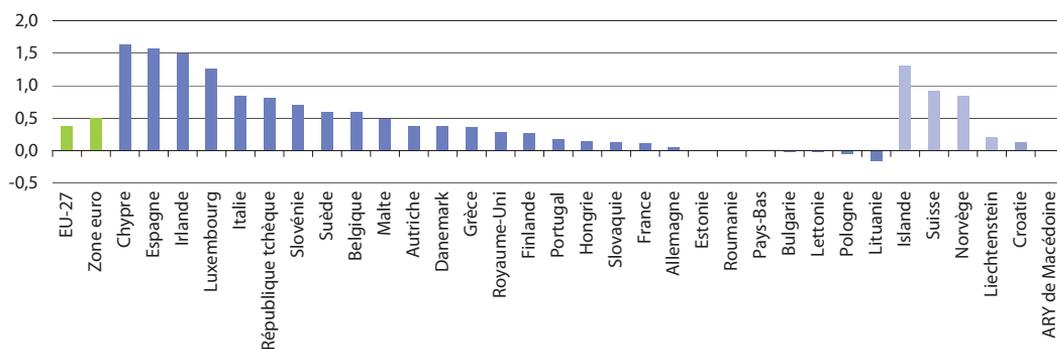


(1) Rupture des séries: pour 1997, la France inclut uniquement les régions métropolitaines; 2007, données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde230 et tps00001)

Figure 3.20: Solde migratoire (corrections comprises), 2007 (1)

(en % de la population)

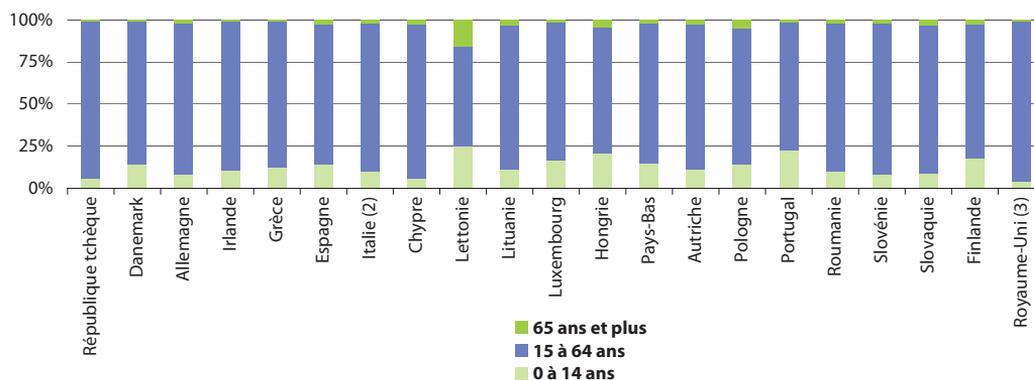


(1) EU-27, zone euro, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Hongrie, Malte, Portugal, Slovénie, Royaume-Uni, ancienne République yougoslave de Macédoine et Liechtenstein, données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde230 et tps00001)

Figure 3.21: Immigration par âge, 2006 (1)

(en %)



(1) Belgique, Bulgarie, Estonie, France et Malte, non disponibles.

(2) 2003.

(3) 2005.

Source: Eurostat (migr_immictz)

**Tableau 3.17:** Immigration par âge, 2006

	Total des immigrants (nombre de personnes)	Immigration par âge (en % de l'immigration totale)										
		<15	15-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Belgique (1)	81 913	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	68 183	5,5	26,0	18,1	14,5	11,3	9,6	7,5	4,1	2,0	0,6	0,7
Danemark	56 750	14,0	36,0	18,2	10,7	7,0	4,8	3,2	2,1	1,6	1,3	1,1
Allemagne	661 855	8,5	25,3	17,5	13,2	10,2	8,1	6,6	4,6	2,6	1,3	2,1
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	103 260	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce (2)	86 693	12,3	19,4	17,5	14,7	11,1	8,3	7,0	5,0	2,9	1,1	0,8
Espagne	840 844	14,4	23,1	17,3	12,9	9,5	6,6	4,8	3,4	2,7	2,2	2,9
France (3)	182 390	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie (1)	440 301	10,0	19,1	20,5	16,2	11,2	8,3	6,0	3,7	1,8	1,3	2,0
Chypre	15 545	6,0	19,8	19,4	13,7	11,3	9,1	5,9	4,0	3,8	3,6	2,6
Lettonie	2 801	24,8	12,4	9,2	8,5	7,5	5,4	5,5	3,0	4,4	3,2	16,0
Lituanie	7 745	11,3	21,5	19,4	12,9	8,9	8,1	7,1	3,5	2,7	1,4	3,2
Luxembourg	14 352	16,4	17,8	18,3	14,8	10,9	8,2	5,2	3,3	2,2	1,1	1,7
Hongrie	21 520	21,0	20,8	15,3	10,2	7,7	5,3	4,8	3,6	3,5	3,4	4,4
Malte	1 829	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	101 150	14,7	24,9	18,9	13,1	9,6	6,5	4,3	2,8	2,0	1,2	2,0
Autriche	100 972	11,5	26,4	17,2	12,1	9,5	7,1	5,3	3,7	2,7	2,0	2,7
Pologne (4)	10 802	14,4	15,3	15,0	10,3	7,1	6,9	8,2	7,9	6,3	3,4	5,3
Portugal (2)	27 703	22,4	18,6	14,3	13,6	10,3	7,9	5,6	3,0	1,9	1,1	1,5
Roumanie (2)	7 714	10,0	13,1	11,9	14,9	15,4	11,4	8,4	6,5	4,2	1,9	2,3
Slovénie	20 016	7,9	25,0	16,6	12,9	11,2	9,4	7,3	4,4	2,2	1,2	2,0
Slovaquie	12 611	8,7	22,1	14,1	13,1	11,4	8,7	6,7	5,6	4,2	2,4	3,1
Finlande	22 451	18,1	20,6	17,5	13,0	8,9	6,5	4,4	3,5	2,7	1,9	2,9
Suède	95 750	20,0	20,5	17,5	13,7	9,4	6,5	4,3	2,7	1,9	1,5	2,0
Royaume-Uni (5)	529 008	4,1	39,5	24,4	12,5	7,8	4,7	3,0	1,9	0,4	0,7	0,8

(1) 2003.

(2) Sauf les ressortissants nationaux.

(3) Sauf les ressortissants nationaux et les étrangers ressortissants de l'EU-15.

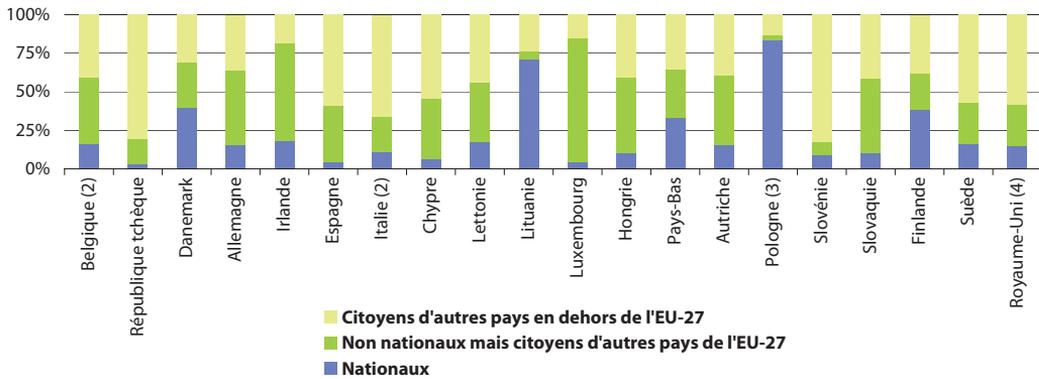
(4) Immigrants en vue d'un séjour permanent uniquement.

(5) Sauf les flux en provenance d'Irlande; données par âge, 2005.

Source: Eurostat (migr_immictz)

Figure 3.22: Immigration par grand groupe de nationalité, 2006 (1)

(en % du total des immigrants)



(1) Bulgarie, Estonie, Grèce, France, Malte, Portugal et Roumanie, non disponibles.

(2) 2003.

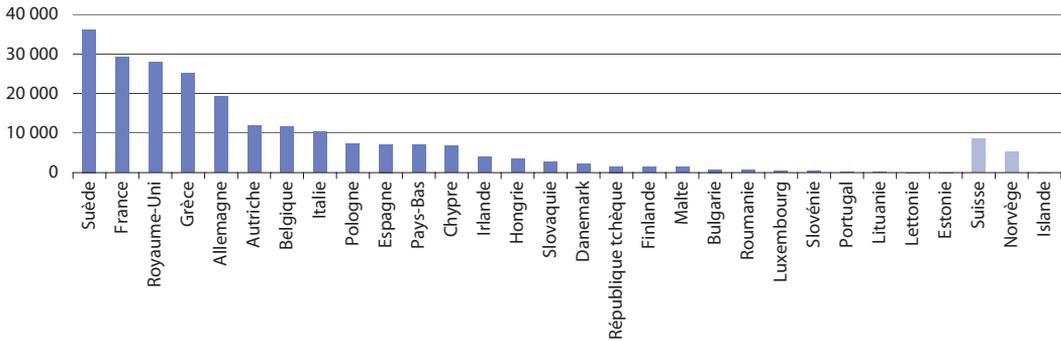
(3) Immigrants en vue d'un séjour permanent uniquement.

(4) Sauf les immigrants en provenance d'Irlande sans distinction de nationalité.

Source: Eurostat (migr_immictz)

Figure 3.23: Demandes d'asile, 2007 (1)

(nombre de personnes)



(1) Chiffres provisoires pour l'EU-27, 218 935 demandes d'asile en 2007; zone euro, 136 100 demandes d'asile en 2007; Italie, Islande, Norvège et Suisse, 2006.

Source: Eurostat (tps00021)

**Tableau 3.18:** Demandes d'asile

(nombre de personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	313 645	380 450	406 585	424 180	421 470	344 800	276 675	234 675	197 410	218 935
Zone euro	:	231 670	265 105	273 400	271 355	245 335	215 480	181 720	168 720	129 855	136 100
Belgique	11 790	21 965	35 780	42 690	24 505	18 800	13 585	12 400	12 575	8 870	11 575
Bulgarie	370	835	1 350	1 755	2 430	2 890	1 320	985	700	500	815
République tchèque	2 110	4 085	7 355	8 790	18 095	8 485	11 400	5 300	3 590	2 730	1 585
Danemark	5 100	5 700	6 530	10 345	12 510	5 945	4 390	3 235	2 280	1 960	2 225
Allemagne	104 355	98 645	94 775	78 565	88 285	71 125	50 565	35 605	28 915	21 030	19 165
Estonie	0	25	25	5	10	10	15	10	10	5	15
Irlande	3 880	4 625	7 725	10 940	10 325	11 635	7 485	4 265	4 305	4 240	3 935
Grèce	4 375	2 950	1 530	3 085	5 500	5 665	8 180	4 470	9 050	12 265	25 115
Espagne	4 975	4 935	8 405	7 925	9 490	6 310	5 765	5 365	5 050	5 295	7 195
France	21 415	22 375	30 905	38 745	47 290	51 085	59 770	58 545	49 735	30 750	29 160
Italie	1 890	13 100	18 450	15 195	17 400	16 015	13 705	9 630	9 345	10 350	:
Chypre	:	225	790	650	1 620	950	4 405	9 675	7 715	4 540	6 780
Lettonie	:	35	20	5	15	25	5	5	20	10	35
Lituanie	240	160	145	305	425	365	395	165	100	145	125
Luxembourg	435	1 710	2 930	625	685	1 040	1 550	1 575	800	525	425
Hongrie	:	7 120	11 500	7 800	9 555	6 410	2 400	1 600	1 610	2 115	3 420
Malte	70	160	255	160	155	350	455	995	1 165	1 270	1 380
Pays-Bas	34 445	45 215	39 275	43 895	32 580	18 665	13 400	9 780	12 345	14 465	7 100
Autriche	6 720	13 805	20 130	18 285	30 125	39 355	32 360	24 635	22 460	13 350	11 920
Pologne	3 580	3 425	3 060	4 660	4 480	5 170	6 810	7 925	5 240	4 225	7 205
Portugal	250	355	305	225	235	245	115	115	115	130	225
Roumanie	1 425	1 235	1 665	1 365	2 280	1 000	885	545	485	380	660
Slovénie	70	335	745	9 245	1 510	650	1 050	1 090	1 550	500	370
Slovaquie	645	505	1 320	1 555	8 150	9 745	10 300	11 395	3 550	2 850	2 640
Finlande	970	1 270	3 105	3 170	1 650	3 445	3 090	3 575	3 595	2 275	1 405
Suède	9 680	12 840	11 220	16 285	23 500	33 015	31 355	23 160	17 530	24 320	36 205
Royaume-Uni	32 500	46 015	71 160	80 315	71 365	103 080	60 045	40 625	30 840	28 320	27 905
Islande	:	:	:	:	:	:	:	:	85	40	:
Norvège	2 270	8 375	10 160	10 845	14 770	17 480	16 020	7 950	5 400	5 320	:
Suisse	23 185	39 735	43 935	15 780	18 720	24 255	18 920	12 730	8 650	8 580	:

Source: Eurostat (tps00021)

Tableau 3.19: Acquisitions de nationalité et demandes d'asile

(nombre de personnes)

Acquisitions de nationalité		Demandes d'asile		Décisions suite aux demandes d'asile						
				Nombre de décisions		Demandes rejetées (en %)		Nombre de demandes acceptées		
2005	2006	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
EU-27	:	197 410	218 935	237 970	:	57,8	:	55 135	:	
Zone euro	:	129 855	136 100	146 205	:	66,9	:	23 490	:	
Belgique	:	8 870	11 575	8 345	:	70,8	:	2 440	:	
Bulgarie	:	6 738	500	815	695	770	30,9	31,8	95	335
République tchèque	2 626	2 346	2 730	1 585	3 020	2 280	72,7	68,9	365	390
Danemark	10 197	7 961	1 960	2 225	925	850	81,6	44,1	170	475
Allemagne	117 241	124 566	21 030	19 165	30 760	28 570	57,8	44,6	1 950	7 870
Estonie	7 072	4 781	5	15	5	15	100,0	66,7	0	5
Irlande	4 073	5 763	4 240	3 935	4 245	3 810	90,6	90,0	395	375
Grèce	:	1 962	12 265	25 115	11 180	20 990	85,9	98,5	195	165
Espagne	42 860	62 375	5 295	7 195	4 065	5 400	95,0	95,5	205	245
France	154 827	147 868	30 750	29 160	37 495	29 150	92,4	88,5	2 855	3 350
Italie	:	35 266	10 350	:	9 260	:	39,7	:	5 215	:
Chypre	3 952	:	4 540	6 780	5 585	7 170	31,9	32,3	170	210
Lettonie	20 106	18 964	10	35	15	20	0,0	50,0	10	10
Lituanie	435	467	145	125	130	145	19,2	34,5	95	60
Luxembourg	954	1 128	525	425	890	1 035	55,6	41,5	370	540
Hongrie	:	6 101	2 115	3 420	2 020	2 805	60,1	49,0	200	250
Malte	:	474	1 270	1 380	1 185	955	53,6	34,6	550	625
Pays-Bas	28 488	29 089	14 465	7 100	14 180	:	53,0	:	4 345	:
Autriche	34 876	25 746	13 350	11 920	15 490	16 045	37,9	41,4	4 065	5 195
Pologne	2 866	989	4 225	7 205	7 280	6 185	12,8	29,7	2 465	3 035
Portugal	:	3 627	130	225	105	110	71,4	77,3	30	25
Roumanie	767	29	380	660	365	590	74,0	57,6	55	135
Slovénie	2 684	3 204	500	370	900	540	63,3	50,0	10	10
Slovaquie	1 393	1 125	2 850	2 640	2 815	2 970	30,6	39,7	10	95
Finlande	5 683	4 433	2 275	1 405	2 520	2 020	61,1	51,7	695	840
Suède	39 573	51 239	24 320	36 205	46 395	32 470	27,3	37,5	22 745	15 640
Royaume-Uni	161 755	154 015	28 320	27 905	27 520	27 630	74,2	70,5	5 045	6 805
Croatie	:	12 292	:	:	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	2 660	2 147	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	6 901	5 072	:	:	:	:	:	:	:	:
Islande	:	:	40	:	30	:	66,7	:	0	:
Norvège	12 655	11 955	5 320	:	4 215	:	48,0	:	1 685	:
Suisse	38 437	46 711	8 580	:	:	:	:	:	:	:

Source: Eurostat (tps00024, tps00021, tps00163 et tps00164)